2016_10_Canard_section_Lyon 2
2015_09_Canard_section_Lyon 8
2015_03_Canard_section_Lyon 16
2014_02_Canard_section_Lyon 22
2013_09_Canard_section_Lyon_special_PSD 28
2012_09_Canard_section_Lyon 36

Solidaires • DOUANES

SECTION DE LYON OCTOBRE 2016

EDITORIAL

ET CA CONTINUE, ENCORE ET ENCORE...

Malgré tous nos efforts, le PSD n'est toujours pas mort…

Après la cartographie des services Surv appelés à disparaître à l'horizon 2020, fournie au printemps dernier, la liste des services OP/CO-AG qui vont être supprimés a été communiquée lors du CTR du 11 juillet 2016. Toute la liste ? Non ! Uniquement celle des services qui vont être amenés à disparaître… cette année. Aucune visibilité à moyen terme. Mais ce qu'il ressort de cette « mini-liste » 2016, c'est que nous nous acheminons vers un vrai jeu de massacre !

Et la DI Rhône-Alpes-Auvergne sera l'une des plus touchées : à la fermeture déjà annoncée des bureaux du Puy, Moulins, Aurillac, Pont d'Ain, s'ajoutent le « regroupement » Viti-bureau à Chambéry, ainsi que les fermetures de la RL de Villié-Morgon et de l'antenne viti de Tain-L'Hermitage pour la DR de Lyon. Et encore, l'impact de la réforme de l'inter-régionalisation du réseau comptable n'apparaît pas dans cette liste ! Car en 2017 il va falloir y ajouter les fermetures des RR de Clermont et Chambéry, puis celle du Léman début 2018.

Et le reclassement des agents restructurés nous demanderez-vous ?

D'entrée de jeu, la DG a annoncé la couleur, il y aura très peu, voire pas du tout de reclassement possible à la DGFiP, elle-même étant en pleine tempête de réductions d'emplois.

La solution : l'administration territoriale bien sûr ! Gageons qu'il y aura pléthore de possibilités de reclassements à Aurillac, Moulins ou encore Villié-Morgon ! Et puis, ce n'est pas comme s'il y avait aussi des suppressions importantes de postes à prévoir dans « la Territoriale »…

Mais ce qu'il faut surtout retenir de cette liste de victimes fournie par la DG, c'est l'absence du bureau d'Evreux, bureau contre la fermeture duquel une forte mobilisation syndicale s'était faite le 24 mars dernier. Comme quoi, il n'y a pas de secret : seule la lutte est efficace.

Alors contre le PSD, encore et toujours, luttons et surtout ne lâchons rien !

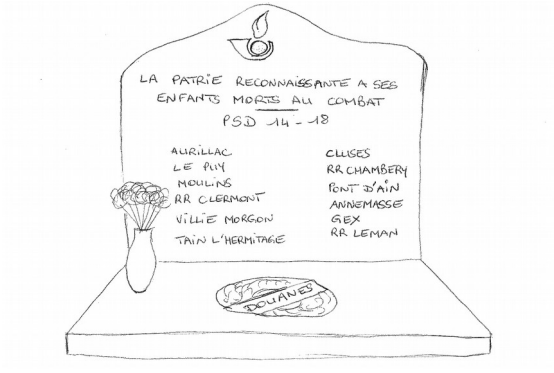

ORGANISATION, REORGANISATION OU DESORGANISATION ?

Vous l'avez peut-être appris grâce à la « une » éphémère qu'Aladin lui a consacrée au printemps dernier : le décret 2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la DGDDI a été modifié par le décret 2016-357 du 25 mars 2016. Passée quasiment inaperçue, vous ne vous êtes sans doute pas inquiétés de cette nouvelle, présentée alors comme anodine.

Et pourtant ! Ce décret est l'arme fatale qui va permettre le démantèlement progressif des DR en vue de leur inter-régionalisation.

Vous aviez été rassurés par la suspension des mesures 14 et 22 du PSD (suppression des CROC et reconfiguration de l'organisation entre les DI et les DR) ? Les restructurations chassées par la porte d'entrée vont maintenant pouvoir discrètement et légalement revenir par la fenêtre.

L'article 5 de ce décret prévoit, en effet, que : « *Les directions régionales exercent celles des missions mentionnées aux 6° à 12° de l'article 3 qui sont déléguées à leurs responsables par les directeurs interrégionaux de rattachement. Les missions ainsi déléguées sont mises en oeuvre sous l'autorité du directeur interrégional [...]* ».

Notez au passage qu'on ne parle plus de « directeur régional », mais de « responsable de direction régionale ». Une prescience quant à la future (ré)organisation de notre administration ?

Avec ce décret, le (la) directeur(trice) interrégional(e) se retrouve ainsi libre de déléguer – ou non – tout ou partie des missions jusqu'à présent dévolues aux directions régionales.

Ce texte donne donc bien la possibilité à chaque directeur interrégional de finalement mettre en œuvre la mesure 22 du PSD, soit disant écartée.

En plus de donner un cadre légal à l'inter-régionalisation des services, ce décret permet également une réforme « à la carte », chaque DI pouvant avancer vers l'inter-régionalisation de ses services à son rythme et à sa façon. Que de souplesse pour mieux enterrer la Douane ! Mais aussi quelle inégalité de traitement pour les collègues des différentes DR, en fonction de la politique choisie par leur direction interrégionale !

Il ne nous reste plus qu'à attendre de voir à quelle sauce (aigre-douce) nous allons être mangés !

PAS CYBELE QUE CA

La future carte CYBELE aura été la grande vedette du feuilleton de l'été en Douane.

Appelée à remplacer la star vieillissante qu'est la carte CADO, son contrat a été passé via la société Certinomis.

Enfin… Son contrat… Dans les faits, il n'y aura pas un contrat avec la Douane, mais autant de contrats avec cette société privée que de Douaniers, tous enjoints de souscrire aux « conditions générales

d'utilisation » pour accéder à leur futur outil de travail. Pire, les données personnelles des agents pourraient être communiquées à Certinomis pour « prospection commerciale ».

SOLIDAIRES Douanes s'est inquiété à plusieurs reprises sur cette double dérive (tracts, déclaration liminaire au CTR du 11 juillet 2016…). Ses représentants ont été finalement reçus par le chef du bureau C2 pour éclaircir la situation.

Tout d'abord, l'administration s'est vue obligée de faire appel à un prestataire privé, car notre future star devra être certifiée deux étoiles (contre une seule pour l'aïeule CADO) !

Puis, pour ce qui est du « contrat individualisé », ce serait ce que prévoit la réglementation vu que notre vedette pourra permettre aux agents de signer électroniquement PV ou autres documents officiels. Une véritable commission d'emploi électronique en soi !

Au final, beaucoup de bruit pour rien nous direz-vous. Oui et non.
Parce que si notre administration avait fait son travail correctement et communiqué auprès de ses agents en amont, on n'en serait pas arrivé à ce psycho-drame (une note explicative a bien été écrite, mais <u>après</u> l'entretien avec nos représentants syndicaux).

Et parce que si nous n'étions pas intervenus, la mention sur l'utilisation commerciale des données des agents n'aurait pas été supprimée, les exposant par la même à des harponnages commerciaux.

TARTUFERIE DU DIALOGUE SOCIAL

Voilà un concept qui a bien le vent en poupe, surtout en cette période de présentation de programme présidentiel !

La Douane elle-même en avait fait un engagement (le n°4), en son temps, dans le cadre de son PSD.

Mais pour ce qui est de la concertation sociale, quelle soit en entreprise ou bien dans notre chère administration, force est de constater que ce sujet peut prêter à interrogation, voire scepticisme.

Ah ! le dialogue social… Une abstraction plutôt progressiste… Il n'y a qu'à voir la définition de l'Organisation Internationale du Travail : « le dialogue social inclut tous les types de négociations, de consultation ou simplement d'échanges d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs (…) sur des questions relatives à la politique économique et sociale représentant un intérêt commun (…) ».

C'est bien cet objectif de réussite commun qui doit être trouvé dans tout dialogue social qui se respecte.

Mais pour nous, en Douane, cela relève de la tarte à la crème, de l'hypocrisie.

Certains auront tôt fait de dénoncer l'attitude rétrograde des syndicats refusant la modernité d'une sorte de cogestion à l'allemande, voir de refuser un partenariat constructif.

Ne nous y trompons pas : cette impossibilité de travailler

ensemble sur des sujets sensibles ne vient pas des syndicats, mais bien de l'attitude d'une oligarchie qui ne veut rien entendre.

Car ce sont bien les OS qui tentent de faire avancer le dialogue social vers un réel partenariat responsable.

Notre administration n'a que faire de ces considérations alors qu'elle s'enorgueillit dans le même temps d'être à l'écoute de ses agents. Il n'y a qu'à voire comment elle avance, tête baissée, construisant des réformes en catimini plus pensées sur des contraintes budgétaires et politiques que sociales.

Où est la recherche du bien commun, le dialogue social, quand on réforme, restructure à tour de bras, sans un minimum de démocratie, ne proposant que des projets « clé en main » et non amendables, daignant à peine informer les services concernés.

Il n'y a qu'à voir comment cela se passe au seul niveau de la DI de Lyon où restructurations, réformes, fermetures vont bon train. Quid de Lyon-Ville, de la RR transformée en RI, du centre d'expertise de l'Isle d'Abeau, du CLI/CODT ?…

Alors pourquoi ne pourrions-nous pas travailler ensemble sans faux-semblant dans le respect des avis des uns et des autres et avec comme ambition la réussite de tous au travail et de projets communs.

A l'heure actuelle, il semblerait que cette vision n'intéresse pas nos hiérarques et que seul leur avis et ceux de leurs chefs comptent, pour le « reste », les autres – entendez par là nous-mêmes, dans nos différents services – n'ont qu'à s'exécuter. Pourquoi changer les choses après tout ? Ils peuvent réformer à moindre concession, voire pas de concession du tout. Alors autant continuer d'accuser les syndicalistes de blocage du dialogue social et de faire leurs petites affaires entre bons amis…

PIGEONS VOYAGEURS

En août 2014, une note réorganisant, ou devrait-on plutôt dire désorganisant, l'envoi du courrier dans les services de la DI Rhône-Alpes-Auvergne avait été rédigée. S'en était suivi un joyeux bazar, qui n'envoyant plus de paiements vers la RR faute de lettres suivies, qui venant jusqu'à la DR pour envoyer un recommandé obligatoire pour sa procédure de marchandises contrefaites… Il aura fallu plusieurs mois avant de revenir à une situation normalisée (souvent un retour à ce qui se faisait avant).

De l'histoire ancienne me direz-vous. Pas si sûr…

Le premier juin dernier, sans crier gare, la RR et le SRE de Lyon ont vu leur service de « ramassage » du courrier au départ

supprimé par la Poste, le contrat passé avec la Douane étant arrivé à échéance. Le PLI, avisé par ces deux services, n'était apparemment pas au courant de cette date buttoir.

Les deux bureaux de Poste à proximité ne pouvant procéder à leur envoi de courrier (non compétents pour ce type de contrat, d'ailleurs non passé par la DI), une solution provisoire a été mise en place : le courrier de ces services a été amené pour envoi soit à la DR, soit à Condorcet, par des agents volontaires.

Au total, une moyenne d'une heure temps agent par jour, avec parfois utilisation d'un véhicule de service, gaspillée pour une mission pas trop douanière… Une aberration en ces temps de vaches maigres tant pour les moyens humains que pécuniaires !

Mais soyez rassurés, cette nouvelle affaire du Courrier de Lyon a connu une fin beaucoup moins sanglante que sa célèbre prédécesseure. Après un mois de galère, l'envoi du courrier a finalement pu reprendre selon les mêmes modalités qu'auparavant…

DU PLOMB DANS L'AILE

En octobre 2013, le CHS-CT du Rhône était saisi par l'administration des Douanes pour un problème de plombémie importante pour les trois moniteurs de tir de la DR de Lyon. Le stand de tir incriminé n'étant plus utilisé et le médecin de prévention ayant énoncé ses préconisations pour l'octroi d'une tenue supplémentaire pour les seules séances de tir et pour leur lavage, on aurait pu penser que le problème était définitivement réglé.

Que nenni ! Dans une note de (mai ?) 2016, la DI a relancé le débat.

S'exonérant des préconisations du médecin de prévention, et après avoir pris l'attache de la DG sur ce sujet, elle refuse de financer la tenue supplémentaire pour les moniteurs de tir de sa direction, ainsi que la prise en charge du lavage de leur tenue, au prétexte qu'il n'y a plus de risques. Drôle de vision de la prévention…

Lors d'une réunion CHS-CT, les représentants se sont émus d'une telle prise de décision. Ils ont alors demandé la production des rapports d'analyses (obligatoires, faut-il le préciser) prouvant qu'en effet l'ensemble des stands de tir utilisés sont sûrs en matière de plombémie.

Quelle n'a pas été leur surprise d'apprendre que l'administration des Douanes n'en possédait pas un seul !

Le DR de Lyon s'est même offusqué qu'on puisse l'imaginer demander ces rapports d'analyses à ses homologues de la Gendarmerie et de la Police. Quant au stand privé, aucun document n'a été envoyé à la Douane malgré de nombreuses relances par courrier (obligation contractuelle là encore…), mais on ne va tout de même pas suspendre les séances de tir de nos agents pour si peu !

Il est bon de rappeler toutefois que si un nouveau problème devait survenir, c'est bien la <u>responsabilité pénale personnelle</u> de nos hiérarques qui est en jeu.

Mais une chose est sûre, l'expérience ne paie décidément pas…

VITE FAIT, MAL FAIT

En juin 2015, la DG décidait de créer quatre centres d'expertise SGC, dont un situé à L'Isle d'Abeau . Le chef du bureau et son adjoint ont alors reçu une lettre de mission en novembre 2015 pour chercher de nouveaux locaux, ceux occupés actuellement par le bureau étant trop petits pour le nombre d'agents prévus.

Suite à leurs recherches, trois projets ont été présentés à la DI : un dans du neuf, beaucoup trop cher, et deux dans des bâtiments à proximité déjà existants : « rue de Provence » et « Boucle de la Ramée ».

Une pétition signée par la totalité des agents, relayée par nos bons soins directement auprès de la DG, et plusieurs réunions CHS-CT plus tard, les membres de ce dernier ont rendu, le 18 juillet dernier, un avis plutôt favorable sur ce projet de déménagement en fonction de trois éléments :

- le choix du site (13 allée de Provence à St Quentin) qui correspond aux vœux des agents ;

- l'acceptation des plans établis par l'antenne immobilière avec, entre autres choses, la prise en compte de l'accessibilité PMR, l'installation d'un ascenseur (financé par le CHS) ou encore l'adaptation des bureaux aux besoins des différentes tâches ;

- l'acceptation par la Direction des Douanes de la tenue d'un groupe de travail pour suivre la mise en place et le suivi de Centre d'expertise de l'Isle d'Abeau.

Début septembre, une délégation de membres du CHS a donc rendu visite aux agents du bureau de L'Isle d'Abeau dans le cadre d'une RMIS intersyndicale pour voir où en était le dossier. Et là ce fut la stupéfaction : les agents n'avaient toujours pas été avisés par écrit du choix définitif de lieu de déménagement ; ils ne savaient même pas si une prise à bail était d'ores et déjà faite. Pire, les demandes de stage sollicitées par les agents qui vont voir partir leur travail sous de meilleurs cieux (CI, DEB, taxis), et qui ne savaient toujours pas à quelle sauce ils allaient être mangés, ont toutes été refusées, jugées sans doute non prioritaires. Le futur Centre d'Expertise a vu son premier client (Free) pointer le bout de son nez courant août sans avertissement préalable de la part du SGC et sans possibilité de contrôle physique (les marchandises étant stockées en région parisienne) et les déclarations s'inscrivant dans le futur schéma du DCN (Dédouanement Centralisé National).

En bref, encore un dossier géré « à la douanière » : vite fait, mal fait, et surtout ne faisons pas cas des agents…

Solidaires • DOUANES

SECTION DE LYON SEPTEMBRE 2015

EDITORIAL

A CONTRE TEMPS

Alors que, face aux multiples dangers actuels, la Douane devrait être en première ligne (comme elle le fut jadis), elle se trouve maintenant, du fait de notre DG, reléguée dans une position de seconde zone. Pire, la Douane et ses agents sont considérés comme un anachronisme, voire des empêcheurs de tourner en rond.

La question du positionnement de la Douane et de ses moyens pour faire face aujourd'hui, d'une part à un grand capital décomplexé, ultralibéral, s'émancipant de plus en plus des règles économiques équitables, d'autre part à des trafiquants prêts à tout et à des menaces terroristes démultipliées, se pose aujourd'hui de façon de plus en plus prégnante !

Nombreuses sont les preuves de la capacité d'anticipation de la DGDDI et de son discernement hors du commun dans la protection des citoyens et consommateurs face à toutes ces fraudes économiques, ces trafics de stupéfiants, de cigarettes, de contrefaçons et d'armes.

Quelle est alors la réponse de la DG ? Eh bien, elle ferme des bureaux, des brigades, supprime des postes et déroule le tapis rouge au commerce international en faisant fi d'un minimum de régulation, de contrôle et de protection. Pourtant, l'actualité et la société nous prouvent tous les jours les besoins criants et urgents en la matière.

Et qu'en est-il des effectifs en Douane, nous demanderez-vous ? Nous seuls, douaniers, sommes les experts du contrôle des marchandises et des trafics qui en découlent. Il est cependant clair que seul importe aujourd'hui que les containers entrant en France soient dédouanés de plus en plus vite, sans considération, aucune, de ce qu'ils peuvent renfermer de potentiellement dangereux pour nous et nos enfants.

En outre, la lutte contre les trafics illicites tel celui des armes est-elle prévue prioritairement dans les plans de contrôles douaniers ? L'actualité de ces derniers mois nous a pourtant prouvé qu'elle est essentielle dans le contexte actuel : terrorisme djihadiste, affaire du Thalys Amsterdam-Paris, affaire Medhi Nemmouche à Marseille…

Non, la priorité est ailleurs. Alors que certains fourbissent leurs armes, nous, nous les déposons.

Les baisses d'effectifs généralisées en Douane grèvent davantage chaque jour nos capacités de contrôle. De même, les suppressions / déplacements de brigades ont pour conséquence directe l'abandon de la surveillance d'un grand nombre d'axes (ports, aéroports, réseau routier et ferroviaire). Une doctrine d'emploi de spécialistes maîtres chiens anti-explosif orientée principalement sur la sûreté et de façon plus que ponctuelle, voire anecdotique, sur la

LCF (en particulier pour la lutte contre la circulation des armes et explosifs), des moniteurs TPCI de moins en moins nombreux et déconsidérés, tout obère de plus en plus nos capacités d'intervention. Nous constatons, malheureusement, que nous sommes en total décalage avec les réalités et besoins du terrain.

Cherchez l'erreur ! Nous sommes présentement dans un contresens idéologique et sociétal, les citoyens français attendant autre chose de la DGDDI que ce qu'elle propose aujourd'hui avec son sacro-saint dogme de l'accompagnement des entreprises et du libre échange. Au final, seule l'insécurité est gagnante.

Alors face à tout cela, nous ne devons pas baisser les bras !

DES HONTES AU LOGIS ?

La nouvelle marotte de la DG : le recensement des pratiques déontologiques dans les services, relayé par la DI.

Que peut-on en attendre ? Une telle naïveté ne confine-t-elle pas à la niaiserie ?

Il est clair que plus on a de pouvoir, plus on est susceptible d'être sollicité pour accomplir des actes que la déontologie réprouve.

Or, c'est précisément aux cadres de notre Administration qu'est faite la demande de recensement de ces pratiques. Outre le fait qu'ils ne vont pas se dénoncer eux-mêmes (l'auto-contrôle ne fonctionne jamais nulle part, pourquoi en serait-il autrement en Douane ?...), ils n'ont aucune idée des pratiques de leurs propres agents qu'ils connaissent souvent si mal par ailleurs ?

Nous proposons, nous, une autre piste de réflexion. Selon la définition du dictionnaire, déontologie signifie « ce qu'il est convenable de faire ». C'est la théorie des devoirs moraux, la morale professionnelle, la théorie des DEVOIRS et droits dans l'exercice des professions.

Il ne s'agit donc pas seulement de relever les actes répréhensibles au regard des lois et règlements, mais de remettre en cause les comportements « immoraux ».

Avec cet éclairage et dans cette période de restriction budgétaire et de réduction d'effectifs, est-il « moral » de dépenser 20 000 euros de l'argent des contribuables pour refaire un appartement déjà remis en état par ses prédécesseurs, qui, en plus, est mis gratuitement à disposition par l'administration et qui est appelé à n'être occupé que quelques années au mieux.

En cette période où l'on prône le dialogue social à longueur de temps, est-il « moral » de mépriser les agents et leurs représentants en refusant de leur donner le moindre renseignement quant à l'avenir de leur emploi et aux restructurations qu'ils seront appelés à subir ?

Dans ce contexte, nous ne saurions trop conseiller à notre DI de relire la parabole de la paille et la poutre (cf l'Évangile selon saint Mathieu, saint patron de la Douane, chapitre 7, verset 3 à 5).

Pour notre part, nous préférons sourire d'une telle « naïveté » de peur de devoir en chercher les raisons profondes. Il est bon parfois de commencer par balayer d'abord devant sa porte...

PROMOTION SELON LE MERITE ? !

La Douane soigne de mieux en mieux ses agents ! ! ! Enfin, pas tous... Peut-être un peu plus les cadres supérieurs.

La CAPC relative à la liste d'aptitude de C en B a rendu son verdict. Pour l'ensemble de la DI Rhône-Alpes-Auvergne, 363 agents de constatation remplissaient, cette année, les critères pour postuler. Au final, 6 agents ont été promus en actif et 1 en retraitable, soit 1,93% des candidats potentiels... Avec des quotas pareils, de trop nombreux agents bénéficiant d'un excellent dossier n'ont aucune chance d'accéder au grade supérieur.

Dans le même temps, le JORF du 27 août 2015 nous apprend qu'un tiers au minimum des DSD de 1ère et 2ème classe bénéficieront d'une promotion dans les années 2015, 2016 et 2017.

La position de la DGDDI en matière d'emplois nous laisse dubitatifs...

La suppression des effectifs en C et B a-t-elle pour but de faire économiser de l'argent au Trésor Public ou ne sert-elle qu'à embaucher ou mieux rétribuer ses cadres supérieurs ?

Il semblerait, en effet, que depuis plusieurs années, les effectifs en A et A+ ne diminuent pas ou peu, voire dans certains endroits augmentent.

Au train où vont les choses, qui fera le travail sur le terrain à l'avenir ? Et les « chefs » ne seront-ils bientôt plus chefs que d'eux-mêmes ? Et pour quelle réelle économie ?

SIG SAUER, SUITE ET PAS FIN

Vous vous souvenez sans doute de l'affaire du SIG SAUER : le 17/01/2013, la culasse d'une de ces armes avait explosé au visage d'un agent, le blessant légèrement, mais au visage quand même, pendant une séance de tir.

S'en était suivi une longue liste d'échanges tendus entre l'administration, les syndicats et les agents sur la fiabilité de ces armes, dotation individuelle des agents, ces deux derniers demandant le retrait de toutes les armes du même type, au titre du principe de précaution. Toutefois, l'administration avait rendu une fin de non-recevoir et, après avoir diligenté deux expertises (une par SIG SAUER et l'autre par l'APAGE), avait décidé de ne retirer que les armes de la série de l'arme incriminée. Elle avait toutefois prescrit aux moniteurs de tir de surveiller les armes avec une loupe x3 afin de guetter l'évolution des fissures...

Une expertise d'un inspecteur du travail a été tout de même commandée pour un avis. Ce dernier a été rendu le 03/03/2015.

En résumé, l'inspecteur rappelle tout d'abord qu'aux termes de la loi, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé mentale et physique de ses employés, y compris dans le choix des équipements de travail. Par extension, il se doit aussi d'en surveiller l'utilisation et la maintenance. L'inspecteur du travail rappelle également que puisque la rupture de culasse ne peut être expliquée par les experts, et qu'il existe des fissures au même niveau sur d'autres armes, le principe de précaution aurait dû

être appliqué par la DGDDI qui se devait de retirer toutes les armes de ce fabricant, et non pas seulement celles de la série incriminée. Pour lui, reporter la responsabilité de cette surveillance sur les agents – moniteurs de tir - en leur demandant de surveiller les fissures avec une loupe (alors que les experts l'ont fait au microscope électronique et par la technique de ressuage) n'est pas fiable et s'avère dangereux.

Dans ce rapport, la DGDDI est clairement mise en cause, en ce qu'elle ne prend pas la mesure du danger, sous prétexte que cela ne s'est pas reproduit depuis.

C'est sans doute la raison pour laquelle ce rapport n'a pas été relayé dans les actualités ALADIN...

POUVOIR D'ACHAT EN BERNE

L'INSEE vient de publier les chiffres 2012-2013 sur les salaires des fonctionnaires. Surprise ! (enfin, pas pour tout le monde...) Les 5 millions de fonctionnaires des 3 Fonctions Publiques (étatique, hospitalière et territoriale) ont vu leur rémunération diminuer de 0,1 à 0,7 %. Au cours de cette même période (2012-2013), l'inflation a oscillé entre 2,3 % (janvier 2012) et 0,7 % (décembre 2013). Pendant ce temps, le point d'indice, gelé depuis 2010, le sera jusqu'en 2017. Au moins...

PRIMES EN TOUT GENRE

Les agents entrés dans la Fonction Publique avant le 1er janvier 1998, bénéficient d'une compensation exceptionnelle pour la perte du pouvoir d'achat engendrée par l'instauration de la CSG cette même année, compensation plus connue par les agents sous le nom de prime exceptionnelle.

Aujourd'hui, environ 960 000 fonctionnaires reçoivent cette compensation.

En avril dernier, la ministre de la Fonction Publique, Mme LEBRANCHU, annonçait que le gouvernement avait décidé de la supprimer, tout simplement, réalisant par là une économie nette de 500 M d'euros par an... Le motif invoqué ? Elle est inéquitable.

Encore une fois, on s'en prend aux fonctionnaires (baisse du pouvoir d'achat de 0,7 % par an en moyenne depuis 2010). Souvenez-vous que l'an passé il avait été sérieusement question que l'on nous supprime l'avancement par échelon (appelé « avancement automatique »…)

Pour ce qui est des modalités techniques, cette suppression se fera au prochain avancement du fonctionnaire.

Et comme une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule, nous assistons dans le même temps au retour de la prime au mérite, avec un énième changement de nom.

Bercy a, en effet, entériné la mise en œuvre du « Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel » (RIFSEEP). Ce sera pour le 01/01/2017 dernier délai pour l'ensemble de la Fonction Publique.

Une partie de nos salaires sera modulée, à la hausse ou la baisse, selon les fonctions exercées (en C et B) et selon les résultats (en A et A+).

Mais rassurons-nous pour notre pouvoir d'achat ! Nos gouvernants réfléchissent au remplacement de la prime d'intéressement (vous savez, les 150 euros annuels maximum en

fonction des indicateurs de performance remplis par notre administration...) qui a, elle aussi, été supprimée au 31 décembre 2014...

ELOGE DES SYNDICATS

Le FMI n'a pas la réputation d'être un repaire de syndicalistes gauchisants. Loin s'en faut. Cela ne l'empêche pas, parfois, d'avoir des réflexions que Solidaires ne renierait pas.

Deux chercheurs issus de cette organisation ont récemment écrit que la hausse des revenus constitués par les rémunérations de la haute direction et des actionnaires constatée entre 1980 et 2010 allait de pair avec la baisse du taux de syndicalisation. Pourquoi ? Tout simplement, expliquent-ils, parce que l'influence des salariés sur le fonctionnement de leurs entreprises a été quasiment réduite à néant. Et cette situation, loin d'être un accident de l'histoire, a été voulue et organisée. En bref, « quand le syndicalisme point d'appui historique de la plupart des avancées émancipatrices s'efface, tout se dégrade, tout se déplace ».

En Douane, les organisations syndicales restent une des composantes fortes de notre administration (les très bons taux de vote lors des élections professionnelles et de la Masse le prouvent). Elles sont d'ailleurs souvent décriées par nos directeurs en tout genre, car elles jouent, trop bien à leur goût, le rôle de « trouble-réforme ».

En fait, cette étude nous conforte bien dans l'idée que notre lutte contre le « Projet Stratégique Douanier » n'a de chance d'aboutir que par une forte opposition syndicale, soutenue par une implication sans faille de l'ensemble du personnel, très conscient des enjeux et légitimement inquiet. Sans la mobilisation qui a vu le jour et qui doit s'amplifier, l'avenir de nos missions, de notre conception du service public douanier au service des populations et non du commerce, le respect du personnel et de leur famille ne sont pas garantis.

Les choses sont, en effet, désormais claires : le PSD ne repose pas sur une grande vision pour la Douane, mais se limite au maintien d'une administration réduite (jusqu'où ?), pour laquelle le laisser-passer commercial devient la priorité absolue. Cela se traduit automatiquement par moins d'implantations et moins d'agents, même si la DG ne le dira jamais aussi crûment ! Mais tout le monde l'a compris et la manœuvre basée sur centralisations, concentration des structures et autres « réingénieries » en est d'autant plus insupportable.

Cette lutte passe aussi par l'information de nos compatriotes, de nos élus, qui ne peuvent qu'être intrigués par ce conflit inédit, entre un État au service du libéralisme - la loi Macron (toujours plus de moins !) le démontre incontestablement - et une administration naturellement dédiée à la protection et au contrôle. Le rôle de notre administration doit s'accroître et non se disloquer, pour

tenir compte des dégâts causés par les effets dévastateurs de la mondialisation : les peuples de la vieille Europe en font les frais depuis trop longtemps. Le cours de l'histoire ne s'inversera pas sans une Douane confortée dans ses missions traditionnelles et Solidaires continuera à se battre à vos côtés pour porter cette vision de notre avenir.

N'oublions pas que ce qui est perdu est rarement récupéré.

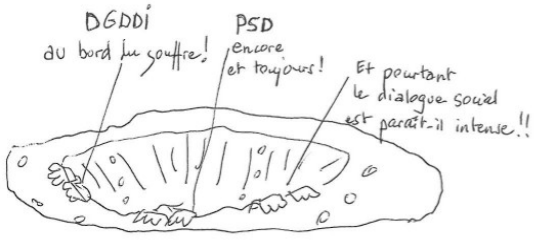

TONER DE BREST ! (ET D'AILLEURS)

« Par ailleurs, le bureau C/3 rappelle que seuls les TSI sont autorisés à manipuler les toners de copieurs et qu'en aucun cas les utilisateurs ne doivent essayer de changer les consommables (l'encre contenue dans les cartouches étant cancérigène) ».

C'est par cette phrase sibylline que se conclue l'article concernant le déploiement des nouveaux copieurs, édité à la une d'ALADIN le vendredi 3 septembre 2015.

Coup de toner (pardon... de tonnerre) dans le Landerneau ! Vent de panique sur l'ensemble des services douaniers !

Immédiatement, tous les services TSI se sont retrouvés sur le pied de guerre avec cette nouvelle et inattendue mission et toutes les questions sur les protocoles de sécurité à respecter pour éviter tout risque qui en découlent.

Du côté des agents, la surprise a fait vite place à l'inquiétude. Ils avaient jusque-là l'habitude de changer eux-mêmes les toners « en fin de vie » sur les copieurs précédents : ceux-ci étaient-ils également cancérigènes ? Y a-t-il un risque pour la santé des agents à proximité immédiate des copieurs (même bureau) ?

Mais soyons tous rassurés !

Dès le samedi 4 septembre, le BIC communiquait pour récupérer la « maladresse » de la veille, ou tout au moins essayer... L'encre est bien cancérigène, mais seuls les ouvriers dans les pays de production en Asie du Sud-est sont réellement exposés. Nous, Douaniers, nous ne risquons rien (mais non ce n'est pas du cynisme...).

Et pour ce qui est de l'intervention des TSI, cela ne concerne que les seuls services de la DG où niche apparemment une nouvelle race de « manchots » trop maladroits pour changer un toner sans le casser et répandre de la poudre d'encre (cancérigène donc) partout.

Ailleurs, un agent par site (pour limiter le risque ?) sera désigné pour exécuter cette périlleuse tâche « à condition de respecter scrupuleusement la procédure de retrait décrite » dans le support technique joint.

A quand les formations financées par le CHS sur le changement de toner ?...

MORT CLINIQUE

<u>Dialogue social</u> : *« Discussion visant à atteindre un terrain d'entente » (Larousse Maxipoche 2012)*

En Douane, l'heure n'est plus à la discussion depuis très longtemps. Depuis 2004 et l'enchaînement sans fin des réformes, le dialogue social entre la DG et les OS a été remplacé par une volonté de l'administration de « passer en force ». Le tout sans concessions.

La DG ne souhaite en aucun cas associer les OS à ses réflexions - puisqu'elles n'abondent pas dans son sens. Elle affiche un optimisme qui très souvent semble relever de l'auto-persuasion tant les échecs se multiplient ces dernières années (fusion des écoles, situation au CSRH, logiciel GRH, les ZUS …).

Face à elle, les OS cherchent à défendre à tout prix les personnels, le maillage douanier et les missions exercées. SOLIDAIRES y ajoute le fait de vouloir réfléchir à ce que l'on veut que soient nos missions, dans quels buts, pour qui et dans quel cadre européen. Là réside l'opposition entre la DG et les OS. La première, obnubilée par la question des déficits publics et l'accompagnement pur et simple des entreprises, ne cesse de « bricoler » des scénarios qui n'ont pour unique objectif que de supprimer des emplois et le contrôle des marchandises. Les secondes, soulignant la nécessité d'un maillage douanier correctement doté en effectifs s'y opposent. D'où ce dialogue... de sourds !

Cette opposition de vues est à l'origine du conflit très fort, l'un des plus longs que la Douane ait connu, dans lequel nous nous trouvons actuellement. La lutte contre le plan de destruction de notre administration qu'est le PSD a été d'ores et déjà maillée par plusieurs mouvements importants de grève les 20/03/2014, 21/11/2014 et 24/03/2015

Alors que ces différents mouvements ont été un réel succès, la DG fait mine de ne toujours pas en comprendre les causes. Elle persiste à vouloir faire passer en force son PSD. Au niveau des DI, cela se fait sous le couvert de groupes de travail-alibis où il n'y a rien à apprendre, rien à négocier. Il ne faut surtout pas, pour nos directeurs, donner la liste des services et unités voués à être fermés car cela créerait une union entre les OS et les personnels. Et les contraindrait à revoir leurs plans. Mais tout cela permet d'afficher, vis-à-vis de Bercy, un semblant de dialogue social au sein de notre administration.

Cette vision du dialogue social par nos hiérarques (« voici ce que vous devez signer ») amène à s'interroger sur leur conception des instances de dialogue. Cette situation a malheureusement des conséquences directes pour les agents, au niveau notamment des CAP avec le gel des mutations par les DI dans l'attente des validations ministérielles.

L'absence de vrai dialogue entre l'administration et les agents se retrouve à tous les niveaux.

Or, cela n'a rien d'une fatalité. Le confit en douane est là pour le rappeler. Seules, les OS ne peuvent peser de manière efficiente. Mais si les agents, conscients de se battre pour de bonnes raisons (la première d'entre elles étant de sauvegarder nos emplois), se joignent au mouvement alors tout peut changer.

Il ne s'agit pas en disant cela de tout « vouloir casser ». Il s'agit de contraindre l'administration à nous écouter réellement, à réfléchir sur les propositions des uns et des autres, d'argumenter. De mettre en œuvre un réel dialogue social. Tout simplement.

ASSEMBLEE GENERALE

DE LA SECTION REGIONALE DE LYON

Solidaires DOUANES
SECTION DE LYON

LE 2 OCTOBRE 2015

à 9 heures

SALLE P. COIGNARD (salle du haut)
(à côté du théâtre du Vellein)
Avenue de Drième
VILLEFONTAINE (38)
Par l'autoroute A43, sortie n°6 : LA VERPILLIERE / VILLEFONTAINE
prendre la direction VILLEFONTAINE : au 4° rond-point, tourner à droite
au 3° feu tourner à gauche : la salle est tout de suite sur votre gauche
Grand parking gratuit devant le bâtiment (celui du théâtre)

A l'issue de la réunion, un apéritif sera offert et un repas est prévu pour celles et ceux qui le souhaitent

nb : les demandes d'autorisation d'absence pour participer à cette assemblée générale annuelle (hors contingent) sont à déposer auprès du chef de service direct au moins 3 jours à l'avance.

Solidaires • DOUANES

SECTION DE LYON MARS 2015

EDITORIAL

PSD : PLAN SOCIAL DE LA DOUANE

287 mobilités forcées, 121 emplois perdus, voici ce que prévoit le DI de LILLE pour la mise en application du PSD dans sa circonscription.

Nul doute que les proportions seront similaires au sein de la DI de RHONE ALPES AUVERGNE, même si chez nous les chiffres n'ont pas (encore ?) fuité.

Nationalisation de la TSVR et du remboursement de la TICPE, de la TGAP, interrégionalisation des RR, concentration des services du Tabac, impact de la mise en place de CIEL sur les différents services CI... Combien de bureaux, brigades de surveillance, et plus généralement de structures douanières, sont appelés à disparaître dans les 4 ans qui viennent ?

Nous sommes tous concernés.

MOBILISATION MASSIVE LE 24 MARS 2015 !

C'est, hélas, la seule solution pour dire STOP à la casse douanière, l'hémorragie des effectifs et l'abandon de nos missions !

MEPRIS, MENSONGES... ET "LOYAUTE"

Quoi d'autre, lors de ce CTSD du 5 février 2015 ? Ben... Rien, comme d'habitude.

Pour ce qui concerne l'application du PSD, la nouvelle Directrice Interrégionale semble n'avoir de devoir de loyauté qu'envers sa hiérarchie, c'est-à-dire pas grand monde, mais aucunement vis-à-vis des agents et des citoyens. Pourtant, la loyauté n'est pas de la servilité, c'est de l'honnêteté (dixit le LAROUSSE).

La divulgation de la déclinaison de l'application du PSD sur LILLE nous apporte la preuve, s'il en était besoin, que TOUS LES DI, y compris à LYON, ont activement planché sur le sujet, et ce depuis de longs mois.

Ce jour-là, Mme CORNET avait l'occasion d'enfin renouer les fils du dialogue social en accédant à la demande insistante de toutes les

organisations syndicales présentes, à savoir la diffusion du projet des restructurations prévues sur la DI RHONE-ALPES-AUVERGNE. Sa seule réponse fut : « je n'ai pas de document à diffuser ». Une fois de plus, les agents et leurs représentants élus sont considérés comme quantité négligeable.

Si elle a si peu de considération pour les agents qu'elle dirige, elle pourrait toutefois se souvenir que l'administration qu'elle représente est un service public. Les citoyens font confiance à une Douane qu'ils supposent efficace. Il serait de son devoir, et cela serait réellement loyal, d'aviser sa hiérarchie que les suppressions d'emplois à venir se feront au détriment des missions qui nous sont dévolues pour la protection que sont en droit d'attendre les citoyens qui nous payent !

ADDITION SALEE

Il y a quelques années, un gouvernement de droite en mal d'idée écolo qui claque, s'est dit : « Tiens, taxons les camions en fonction du nombre de kilomètres qu'ils effectuent sur les réseaux secondaires », ce qui en soi, n'était pas une mauvaise idée.

Mais, le vent a tourné...

La décision de la ministre de l'écologie du gouvernement actuel de supprimer l'écotaxe, a laissé 120 agents des douanes sur le carreau.

Comment recycler les douaniers recrutés à Metz pour s'occuper de la taxe poids lourd ?

Ben... tout simplement en centralisant la gestion de la TSVR (Taxe spéciale sur les véhicules routiers) et du remboursement de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers).

On ne peut qu'être indigné de la manière dont cette annonce s'est faite.

Sans aucune concertation avec les représentants du personnel et des CHS-CT, sans consultation préparatoire des services impactés.

Quel mépris pour tous les agents en charge de ces dossiers ! D'autant plus que l'argument choc de l'administration, c'est la professionnalisation de la filière ! Les agents apprennent avec stupeur que, jusqu'à présent, ils ne savaient pas travailler...

Quelle méconnaissance de ce travail qui repose sur une lourde gestion papier ! Et ce ne sont pas les tests catastrophiques effectués en 2014 sur la future application informatique TSVR (SIDECAR WEB) qui vont y remédier rapidement...

Mais parlons clair, cette réforme permet un triple gain immédiat pour l'administration :

1- supprimer plusieurs dizaines d'emplois dans les bureaux des services déconcentrés ;

2- au passage, remplir les objectifs d'hyper-concentration assignés par le PSD (300 postes supprimés chaque année) ;

3- afficher une pseudo réactivité en déshabillant Pierre pour rhabiller Paul.

Encore un joli cadeau de fin d'année de la part de la DGDDI !

On nous retire d'un seul coup une mission pour laquelle nous nous étions préparés lourdement ces dernières années, mais en plus cette décision sert de point d'appui à la fermeture de nouveaux services.

Sur la seule DR de LYON, ce sont quasiment 20 agents qui vont être directement impactés par cette « bonne idée »...

Concernant les effectifs du centre STPL à Metz, on sait ce qu'ils vont devenir, mais qu'en est-il des effectifs qui ont été redéployés en BSI pour les contrôles ? Et des infrastructures ???

CARTON ROUGE POUR LE CARNET A POINTS

Courant décembre les services SURV ont reçu la traditionnelle note de B2 d'ouverture de la campagne d'habillement 2015.

Cette année, comme les précédentes, les effets vestimentaires commandés en 2014 ne sont toujours pas livrés ! Et même certaines commandes de 2013 n'ont pas encore été honorées ! Quelle sera l'excuse donnée en 2015 ?

Est-ce que la DG prendra réellement conscience, un jour, que les agents ont besoin rapidement de leur effets vestimentaires, et pas plus d'un an après !

Faire marcher la concurrence pour diminuer les dépenses, c'est bien. Mais travailler nu, en plein hiver, au péage de VILLEFRANCHE, c'est très dur !

PEUR SUR LE CLI

A BORDEAUX, le CLI est devenu un temps CODEX dans le cadre d'une expérimentation mise en oeuvre par la DI. Le CODEX, le symbole - des symboles perdus – d'un PSD qui n'en finit pas de faire parler de lui, a reçu son label, de la part de la DG, « bon pour le service » en devenant CODT (Centre Opérationnel Douanier Terrestre). Cela s'est fait en dépit d'une quelconque évaluation de l'apport de cette nouvelle structure par rapport aux CLI déjà existants. Dans les faits, le nouvel outil LAPI sert de prétexte pour faire passer les anciens CLI sous la coupe des chefs de POC, avec une probable intégration des agents CROC-SU aux CODT, et pour leur donner de nouvelles missions dites « opérationnelles ». Reste à définir en quoi consiste cet « opérationnel »...

Il s'ensuit une réaction en chaîne au niveau des autres CLI, chacun devant demander à devenir également CODT s'il ne veut pas être rayé de la carte douanière.

Dans cette course à l'échalote, la DI de LYON s'est saisie du dossier très tardivement. Trop tardivement ? Il n'est, en effet, pas du tout certain que le manque de réactivité lyonnaise (qui

serait plus lié à un problème immobilier qu'humain...) ne signe pas l'arrêt de mort du CLI de LYON. Que pèsent les agents face à « la crise du logement » ?

Cette incertitude sur l'avenir de leur service rend les agents du CLI inquiets. La peur s'installe sur ce service, connu surtout par les agents SURV de l'ensemble de la DI de RHONE-ALPES-AUVERGNE, ainsi que des DR de BOURGOGNE et de FRANCHE COMTE qui sont également de son ressort.

VITE UNE REPONSE !

Ce flou sur leur devenir est particulièrement éprouvant pour les agents concernés.

ALLERGIE DU DR AU CHS-CT

Le DR à LYON semble avoir des difficultés à comprendre le fonctionnement des CHS-CT.

Non, cette instance n'est pas seulement dédiée à la Douane, mais les agents de notre administration qui y siègent, même s'ils peuvent apporter une expertise concernant leur métier, le font en tant que membres du CHS-CT des Finances.

Non, dans cette instance, il n'est pas directeur et ne peut donc pas imposer ses vues, ni le rythme des débats. Une attitude directive, voire agressive, n'est pas constructive, ni respectueuse de l'ensemble des membres de cette instance et des agents qui l'ont élue.

Cette attitude est d'autant plus incompréhensible que près de 70% des demandes présentées par la DR ont reçu un avis favorable dès leur première présentation.

Une participation plus assidue aux GT du CHS-CT lui permettrait sans doute de mieux appréhender l'intérêt de cette instance. Celle-ci ne constitue pas, en effet, un simple complément de la DGF, elle est destinée à une réelle amélioration des conditions de travail de tous les agents, ce qui nécessite le plus souvent des débats préalables à la présentation des projets.

Souhaitons à notre Directeur de retrouver rapidement la sérénité nécessaire, l'allergie n'est pas une fatalité.

E-FORMATION, I-NUTILE : LE « CONTROLE INTERNE »

Vous avez sans doute dû faire la E-formation « contrôle interne » pondue par la DG et son service de l'IS ?

Si ce n'est pas encore le cas voici ce qui vous attend : un concept anglo-saxon d'« internal control », nous n'inventons rien, cette formation est citée en ces termes, mais c'est avant tout une formation au ton professoral – vous êtes un apprenant - ayant pour but de vous sensibiliser aux analyses de risque, entre autres, concernant nos professions de douaniers dans le cadre d'une démarche « normée ». Tout est dit !

En gros, c'est un blabla de managers à la sauce DG, plus applicable à une entreprise du CAC 40 qu'à des administrations et à leurs agents.

En outre, dans cette E-formation, on veut vous infantiliser aux dépens du bon sens professionnel qui prévaut encore sur le terrain, dans les bureaux.

Attendez-vous donc à écouter des leçons, accomplir des exercices et à être noté (par ex : « score acceptable »!) et autres considérations du même type.

Si nous devions faire le bilan objectif de cette E-formation, il conviendrait de noter ses points forts :

- une bonne rigolade
- jolie voix de la présentatrice

Ses points faibles ?:

- infantilisation
- cadre de la RGPP
- blabla d'entre-soi de Cat A supérieurs de la DG
- trop long
- difficulté de connexion : n'avons-nous pas mieux à faire ?

Bref, à part peut-être pour certains cadres et agents des RR, cette E-formation est I-nefficace, I-nepte.

« KOLOSSSSAAALE » AUGMENTATION

Le 1er janvier 2015 a été appliquée la seconde tranche de la revalorisation indiciaire des grilles salariales C et B. Enfin, si on peut parler de revalorisation... L'ensemble de la grille C a été abondé de 5 points au 01/01/2015 (soit des gains d'une vingtaine d'euros).

Dans la foulée, les 4 premiers échelons de la catégorie B ont été eux revalorisés de 5 à 7 points à la même date.

Les agents vont enfin pouvoir mettre du beurre dans leurs épinards... mais pas trop !

MERCI A VOUS TOUS

L'ensemble des membres de la section de LYON tient à tous vous remercier pour vous être fortement impliqués et avoir massivement participé aux élections professionnelles de décembre 2014.

Le taux de participation est traditionnellement important dans notre Ministère, le plus élevé de toute la fonction publique avec plus de 80 % des inscrits.

Il est le gage, à la fois d'un intérêt marqué par le personnel pour ces élections, mais aussi de la forte représentativité des membres du personnel ainsi élus.

A l'issue du dépouillement et de la promulgation des résultats, SOLIDAIRES FINANCES devient la première organisation syndicale au Ministère des Finances avec l'obtention de 5 sièges sur 15 au Comité Technique Ministériel.

Nous restons la première organisation syndicale de la Direction Interrégionale des Douanes

de RHONE-ALPES-AUVERGNE avec plus de 32 % des suffrages et restons premier syndicat dans la DR de LYON.

Concrètement, nous obtenons 3 sièges sur 10 au Comité Technique des Services Déconcentrés de LYON et avons des représentants élus dans toutes les catégories aux Commissions Administratives Paritaires Locales.

L'ensemble de nos élus est d'ores et déjà prêt à vous défendre, tant sur le plan de la gestion du Personnel que de la lutte contre les réformes de démantèlement de notre Administration.

Merci à tous ceux qui nous ont apporté ou renouvelé leur soutien et leur confiance.

N'hésitez pas à contacter nos représentants dans chacune des différentes instances.

VOS ELUS

Douanes Solidaires

CAPL

	CAPL n°1 cat. A	CAPL n°2 cat. B	CAPL n°3 cat. C
Titulaires	Paul DE LARQUIER (insp)	Claude ROUX (CP)	Lionnel POYET (ACP1)
		Claire COURTADE (C1)	Stephan PIOTR (ACP2)
			Rémy DELISLE (AC1)
Suppléants	Alexandre VALETTE (insp)	Agnès GROUT (CP)	Laurent BOFFA (ACP1)
		Salim MAHIOUS (C1)	Christophe NEVEUX (ACP2)
			Anne-Gaëlle CENDRE (AC1)

CTL

Titulaires	Suppléants
Agnès GROUT	Lionnel POYET
Claire COURTADE	Denis FORESTIER
Cécile HANSEN	Frédéric GALLARDO

CHS-CT

Titulaires	Suppléants
Annie FORTUNE	Lionnel POYET
	Stéphane BELLEPEAU

CDAS

Claire COURTADE

Solidaires • DOUANES

SECTION DE LYON FEVRIER 2014

EDITORIAL

A PART CA, TOUT VA TRES BIEN…

Le Plan Stratégique Douanier (PSD) a été signé et avalisé par les Ministres. Le démantèlement de la Douane peut donc commencer.

Déjà, au sein de la Direction Interrégionale de LYON les premières réformes commencent à poindre.

En Auvergne, création d'un pôle Transport régional sur CLERMONT FERRAND, réforme qui va fragiliser davantage encore les petits bureaux du PUY EN VELAY, MOULINS et AURILLAC qui risquent de se voir amputés d'un tiers de leurs effectifs. Nul doute que ce modèle essaimera très rapidement dans les 3 autres DR permettant ainsi de « rationaliser » le travail, comprenez « supprimer des emplois ».

A LYON, le premier CTSD de l'année impose la fusion des divisions de LYON et de LYON-AEROPORT : 6 agents concernés, 2 emplois supprimés !

A LYON toujours, l'inter-régionalisation de LYON ENERGIE est dans les tuyaux : combien de postes supprimés dans les différents services des DR d'AUVERGNE, du LEMAN et de CHAMBERY ?

Et c'est sans compter sur les différents projets qui devraient voir rapidement le jour comme l'inter-régionalisation des SRE / SRA, des RR, qui n'ont pas été encore officiellement lancés, mais dont le calendrier contraint du PSD nous font penser qu'ils ne devraient pas tarder à pointer le bout du nez.

Les premiers éléments concernant le vidage des DR et la remontée au niveau des DI de la quasi totalité de leurs anciennes attributions apparaissent. Vidage annonciateur de leur disparition future ?

Dans le même temps la « grande réforme » de la GRH va se mettre définitivement en place courant 2014, impactant de plein fouet les agents des DI.

Un seul mot d'ordre semble prévaloir dans cette grande braderie : tout doit disparaître !

Alors, pour sauver notre administration, ou tout au moins ce qui peut encore l'être, il est temps de frapper un grand coup sur la table et de dire NON, nous ne voulons pas de la disparition de notre administration, OUI nous sommes utiles à la protection des citoyens consommateurs et à la régulation de la circulation des marchandises.

Pour défendre la Douane et les Douaniers, pour empêcher le grand « nettoyage de printemps » voulu par la DG et nos Ministres, des bus seront mis à votre disposition pour

participer à une nouvelle manifestation nationale programmée le 20 mars à PARIS. Alors, on se bouge…

TOUS DEVANT BERCY LE 20 MARS !

BONS VOEUX ?

Une annotation manuscrite indiquant « bonne réception à vous. Et tous mes vœux pour l'année qui s'ouvre », quoi de plus banal pour un 2 janvier, nous direz-vous ?

Quand nous aurons précisé que l'auteur de ce gentil petit mot n'est autre que le DI en personne et qu'il a choisi pour support un courrier adressé aux représentants du personnel leur annonçant la saisine de 3 CHS en vue de réformes impliquant disparition de services et d'emplois, ces vœux ont tout de suite une autre saveur… Au mieux il s'agit d'une maladresse, au pire d'un cynisme sans borne et indécent…

UN SENTIMENT D'ABANDON…

C'est maintenant une réalité : CHASSIEU est mort, vive LYON-AEROPORT !

La fusion a donc bien eu lieu en décembre 2013, malgré l'opposition acharnée des syndicats lors du CTSD du mois de novembre 2012. Elle serait sans doute intervenue plus tôt sans cela, mais dans des conditions encore plus défavorables.

Le DI, le DR et leurs séides considéraient, en effet, que « l'importance relative du projet ne nécessitait pas l'intervention du CHS-CT » (sic). Ce dernier a pourtant joué un rôle-clé dans ce dossier en mettant l'Administration face à ses responsabilités. Ainsi, même si les choses sont bien loin d'être idéales, les conditions humaines et matérielles de la fusion ont été moins pires que prévues initialement.

La hiérarchie a été omniprésente durant cette période, notamment au travers de comités de suivi, plus ou moins bidons, qui ont permis d'avaliser les grands axes de l'organisation actuelle.

Depuis, plus rien… ou presque ! C'est à croire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ! La doctrine de la hiérarchie semble être : ouf ! On a réussi à imposer la fusion et son cortège de pertes d'emplois, maintenant que les agents se dé… brouillent !…

Au bout de deux mois, le temps d'un premier bilan est venu. La mise en place de la nouvelle organisation s'est-elle bien passée ? Les charges de travail ont-elles été équitablement réparties ? Le mal-être des agents confrontés à cette grande réforme, et les risques psycho-sociaux qui en découlent, sont-il en passe d'être pris en compte et résolus ?

Certes, la hiérarchie n'est peut-être pas responsable de la politique de suppression d'effectifs

qui a généré la fusion, mais elle l'est au niveau de sa mise en œuvre et du bien-être des agents. Il lui appartient néanmoins de veiller à une juste répartition de la charge de travail et de prendre en compte les rapports entre les agents et entre les services afin que tous puissent travailler dans un climat apaisé.

Aucune formation n'a été dispensée dans aucun service, alors même que de nombreux agents découvrent un nouveau poste. Ceux-ci ont ainsi la fâcheuse impression d'être laissés à l'abandon. Même les agents traitant du fret express en RTS n'ont eu aucune formation sur le sujet.

Se contenter de s'en remettre exclusivement à la seule bonne volonté des agents, que ce soit pour se former ou pour dispenser des formations, est proprement inadmissible.

Tous les agents ne sont pas enclins naturellement à se rendre à tout bout de champ chez le Chef du Bureau pour exposer leurs doléances. Il serait bon que les cadres supérieurs (divisionnaire et chef de bureau) se soucient de ce qui se passe dans le bureau de LYON AEROPORT et fassent en sorte que chacun y travaille sereinement et sache quelle(s) tâche(s) lui incombe(nt), tout en bénéficiant d'une formation adéquate.

Pour mémoire, un petit rappel de la réglementation en matière de préventions des risques psychosociaux dans la Fonction Publique semble s'imposer plus que jamais.

Selon l'Accord de novembre 2009 sur la santé et la Sécurité dans la Fonction Publique, en effet, l'employeur doit prendre toutes les mesures « nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs… ».

Ces mesures comprennent entre autres :

- des actions de prévention des risques professionnels ;
- des actions d'information et de formation ;
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur doit aussi veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte des changements pouvant intervenir et s'efforcer d'améliorer les situations existantes.

N.B. : nous tenons aimablement à disposition de la hiérarchie le texte intégral relatif à la protection de la santé des agents stipulant les éventuelles poursuites administratives et pénales pouvant être engagées à l'encontre des chefs de services.

CHERCHE BON MANAGER

Nous avons tous une vision de ce que doit être un bon manager en général. Et en Douane en particulier, même si ce terme de manager relève davantage du monde de l'entreprise privée que de celui de la Fonction Publique.

C'est déjà là une source d'inquiétude et d'interrogation quant au sens des mots et à leur utilisation. Dans notre chère administration des Douanes, cela fait pas mal d'années qu'on utilise allégrement les concepts du monde de l'entreprise. Il n'y a qu'à voir à quelles sauces on nous sert les termes tels que « pilotage », « management », « intéressement », « performance », « adaptation »,

« modernisation »… On en passe et des meilleurs…

Mais revenons plus spécifiquement au « management » et à celui qui, de fait, en est le symbole : le « manager » ! Terme qui à dire vrai est utilisé de plus en plus fréquemment en Douane : CAP 2012, la MAP, le PSD 2018 et les CPP sont, entre temps, passés par là. Il n'y a pas encore si longtemps nous préférions entendre les mots collègues, voire collaborateurs. Mais pour donner un peu plus de consistance à un boulot de cadre A en Douane, on préfère dire maintenant « manager ».

Mas ces « managers », qui sont-ils ? En Douane, cela concerne essentiellement les DI, DR, chefs de pôle, chefs divisionnaire ou chefs de service, tous censés manager, c'est-à-dire :

- être à l'écoute des agents, quelle que soit leur catégorie ;
- respecter l'ensemble du personnel ;
- pratiquer une vraie concertation ;
- faire leur travail, c'est-à-dire prendre leurs responsabilités (en rapport avec leur salaire). Car il n'y a pas que les besogneux de la Douane de terrain qui doivent toujours prendre leurs responsabilités, même pour des décisions qui ne sont pas normalement de leur ressort, et ce pour un salaire bien moindre que celui d'un bon « manager ». Mais la juste rémunération liée à l'investissement au travail est un autre débat…
- savoir faire preuve de discernement quand il s'agit de répercuter la sacro-sainte parole du Ministère et de la Direction Générale.

Eh oui, ce sont toutes ces qualités que nous attendrions d'un vrai « manager ». Un homme qui ne placerait pas sa fonction au-dessus de l'humain et qui resterait objectif, neutre et qui s'efforcerait de privilégier l'intérêt collectif au lieu de se préoccuper avant tout de son déroulement de carrière.

Ce même homme ferait fi de quelques considérations arrivistes et autres attitudes condescendantes pour faire le bien autour de lui et rendre ses lettres de noblesse à la fonction de meneur d'hommes tel que devrait être le bon « manager » dans la Fonction Publique. Il s'agit tout simplement de retrouver nos « bons chefs » d'antan. Mais aujourd'hui, chers collègues, connaissez-vous un « bon manager » ? Ou bien est-ce une espèce en voie de disparition ?

P.S : si vous connaissez encore de bons chefs envoyer vos témoignages basés sur des exemples concrets, à l'adresse de solidaires.douanes.lyon@gmail.com. Nous n'hésiterons pas à les publier, afin de faire aussi une place dans notre presse à ceux qui, au sein de la hiérarchie, font encore bien leur travail.

LE LARBIN ET LA CAROTTE

Il était une fois, un tout petit larbin bleu aux yeux rouges qui ne croyait plus en son Dieu tout-puissant, car il avait perdu la foi…

Pourtant, bon gré, mal gré et par le cor et la grenade, chaque jour, entre 8 heures et 18 heures, il se rendait au temple – peut-être par habitude, lassitude ou bêtise – afin de prier son Dieu. Il sentait bien au fond de lui-même, tout comme sa foi, que son monde changeait, que ses coreligionnaires disparaissaient peu à peu, d'années en années comme

engloutis à tout jamais dans l'abysse des réformes, restructurations ou autres mesures dévastatrices.

Chaque matin, en frappant à la porte du temple, il chantait la ritournelle des larbins : « *Pointons ! Pointons, la queue du cochon. Tirons ! Tirons au sort notre place quotidienne, qu'elle nous permette d'être de bons larbins. Courons ! Courons, nous les larbins et que notre manager soit sanctifié ! ».* Mais en fait, en pleine sinistrose et dans un contexte de climat professionnel délétère, ces ritournelles magiques et hypnotiques n'avaient presque plus aucun effet sur monsieur Larbin et ses comparses. On aurait presque dit qu'il s'en foutait. En fait, non ! Mais ces dernières années, la servitude avait eu raison de son libre-arbitre, de sa liberté de pensée ainsi que de sa foi… de sa capacité à toujours bien œuvrer pour le bien commun en bon larbin.

Certes, aujourd'hui il appartenait toujours à la caste des larbins et il savait même qu'un manager pouvait être aussi le larbin d'un autre. Il savait également que pour être un bon larbin, il fallait – tous les jours – manger une grande quantité de carottes. Et c'était bien là le problème ! Les ritournelles magiques ayant perdu tous leurs pouvoirs sur lui, il ne pouvait plus les digérer ces carottes et il ne les digérerait plus ! Il ne voulait pas finir aspiré comme beaucoup des siens par la fosse commune des réformes. Alors, attention, il devait veiller à ne pas avoir d'indigestion !

A trop manger de carottes, en effet, l'indigestion nous risquerons, mais, pire encore, à la casserole nous finirons.

PAS DE QUOI SE VANTER

Et pourtant notre Ministre du Budget, Bernard CAZENEUVE, le successeur de l'escroc CAHUZAC, s'est ouvertement réjoui de la baisse de 200 millions d'euros de la masse salariale des Fonctionnaires en 2013.

Y voyant là l'effet d'une « bonne gestion des dépenses publiques », il s'est même permis de se féliciter de ce résultat en expliquant que les raisons de cette diminution de la masse salariale était dues aux décisions « courageuses » prises par l'actuel gouvernement, citant entre autres :

- le gel du point d'indice de la Fonction Publique qui sert de base au calcul de la rémunération des agents et qui n'a pas été augmenté depuis le 1° juillet 2010 (+0,50% : une misère !) ;

- la diminution par 2 des mesures catégorielles par rapport à ce qui était fait au cours du précédent quinquennat ;

- les baisses d'effectifs décidées sur les ministères considérés comme non prioritaires, tels la Défense et BERCY.

Et pour couronner le tout, il a tenu à préciser que le Gouvernement ne prévoit pas de dégel du point d'indice dans un avenir proche.

Autant dire que la promesse faite par Marylise LEBRANCHU, la Ministre de la Fonction Publique, d'augmenter le point d'indice avant la fin de la mandature n'est pas prête d'être tenue. Il est vrai que les promesses n'engagent que ceux qui ont la faiblesse d'y croire…

Le tryptique non avoué ?

CE TYPE EST IMPAYABLE

Décidément, Hervé MORIN, le président du Nouveau Centre, un des partis qui composent l'Union des Démocrates et Indépendants (UDI), le machin de Jean-Louis BORLOO, est impayable.

Estimant que le « Pacte de Responsabilité » de François HOLLANDE, ce superbe cadeau fait au MEDEF sans contrepartie, ne va pas assez loin pour créer un réel choc de compétitivité, il plaide tout bonnement pour « les 39 heures payées 35 heures ». Et pourquoi pas, pendant qu'on y est, supprimer les congés payés ?…

Il faut être sacrément culotté pour oser proposer un truc pareil quand on prétend par ailleurs se soucier du pouvoir d'achat des Français. Sauf si l'on est à la solde du patronat. A vérifier… Car il n'y a pas de fumée sans feu.

Solidaires DOUANES

Je soussigné déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Résidence : service :

Grade : fonction : indice :

Adresse :

Tél (travail) : tél (personnel) :

Portable (au cas où) : Fax (travail) :

Adresse e-mail :

A le

signature

Solidaires • DOUANES

SECTION DE LYON SEPTEMBRE 2013

EDITORIAL

PSD = POUR SOUFFRIR DAVANTAGE…

Depuis plusieurs années maintenant, la DG nous promène de réformes en grands projets stratégiques, le tout dans un seul but : détruire les services et emplois douaniers.

Vous vous souvenez sans doute avec émotion de CAP 2012, vous apprécierez encore plus le Plan Stratégique Douanier (PSD) 2014-2018…

Un seul objectif : réduire encore davantage les implantations et les emplois. Rassurez-vous, il n'y aura pas de jaloux : tout le monde sera perdant (AG, OP/CO, CI, SURV…).

L'entrée en vigueur du nouveau Code des Douanes de l'Union Européenne va servir de prétexte à une concentration exacerbée du dédouanement, ainsi qu'à une dissociation entre les flux déclaratifs et les flux physiques avec dépôt de toutes les déclarations auprès du seul bureau de domiciliation. Bilan : fermeture de bureaux.

Il est prévu la création d'un service central dédié aux grands comptes (SGC) ayant vocation à constituer l'interlocuteur unique des grandes entreprises (une soixantaine de grands groupes), à même de leur garantir des procédures rapides et efficaces, un traitement harmonisé au niveau national des demandes et de la charge déclarative afférente à leurs opérations, le tout avec un minimum de contrôles. Bilan : fermeture de bureaux.

La poursuite de la professionnalisation de la gestion des activités fiscales passerait également par l'accentuation de la centralisation au niveau régional ou interrégional de la gestion et concernerait l'ensemble des blocs de fiscalité (transports, énergie, fiscalité environnementale, contributions indirectes). Cette évolution s'inscrit dans la continuité des actions de modernisation engagées depuis plusieurs années (simplification des processus, dématérialisation, télérèglement…), et des choix déjà opérés (service national taxe poids lourds, service unique de gestion de la taxe générale sur les activités polluantes) aux fins de mieux sécuriser les perceptions fiscales tout en réduisant les coûts d'intervention. Bilan : perte de compétence avec fermeture de bureaux.

Les options choisies dans le secteur des contributions indirectes

apparaissent avant tout liées à des transformations « métiers » profondes (services contributions indirectes adossés aux centres de viticulture, poursuite des réformes métier en cours pour la Garantie) avec une baisse significative des tâches de gestion qui induiront une poursuite du regroupement de certaines structures qui ne permettent souvent pas ou plus de maintenir une qualité de service optimale. Bilan : fermeture de services.

L'activité des recettes régionales sera impactée par la concentration de l'activité du dédouanement. L'organisation actuelle compte 40 postes comptables. Un regroupement progressif de certaines de ces structures pourrait être envisagé pour tenir compte de l'évolution prévisible de la charge de travail et aller ainsi vers une organisation plus resserrée. Bilan : fermeture de recettes régionales.

Jugée par la DG trop morcelée, l'organisation de la chaîne des contrôles comprend actuellement une multitude d'acteurs intervenant à différentes étapes lors des opérations de dédouanement et ne permet pas d'éviter la redondance des contrôles pour un même opérateur. La création d'un service central d'analyse de risque et de ciblage (SARC) permettrait de professionnaliser les fonctions d'analyse de risque et de ciblage, d'orienter et de piloter les contrôles ex post (1 et 2), ainsi que les enquêtes fiscales, afin d'améliorer les résultats contentieux. Bilan : regroupements-fusions entraînant des suppressions de postes.

Avec la généralisation du free-flow, les unités de Surveillance abandonnent progressivement les contrôles filtrants pour se tourner vers la généralisation des contrôles dynamiques. Le recours de plus en plus fréquent à des dispositifs tactiques milite pour une meilleure coordination opérationnelle des unités, dont la taille et le positionnement doivent être en adéquation avec les nouveaux schémas de contrôle (les petites unités ne sont pas en mesure de mettre en oeuvre ces types de contrôles en raison de leur taille). Bilan : fermeture des petites BSI.

Pour les fonctions support, il est prévu de faire évoluer le dispositif organisationnel actuel de la DGDDI en renforçant le cadre interrégional d'exercice des missions douanières avec une concentration de certains services support ou de pilotage actuellement déployés au niveau régional. Un échelon territorial DR, relais des orientations fonctionnelles de la direction interrégionale, serait maintenu, recentré sur des missions de proximité… Bilan : fermetures de DR et lourdes suppressions de postes dans celles qui subsisteront avec un rôle de division.

En résumé, un projet qui n'est constitué que de concentrations, de fusions-regroupements de services, entraînant un cortège de suppressions d'emplois, une mobilité forcée des agents sur des distances qui seront (faute de maillage

territorial suffisant) de plus en plus importantes.

Une seule solution : se battre pour notre survie !

MEN IN BLACK A LA BSI DE LYON

Alors que le Tour de France cycliste est bel et bien terminé, celui de l'IS (Inspection des Services) est en cours. Objectif : réaliser un audit sur certaines grandes brigades et rendre compte à la DG de leur solubilité (compatibilité) avec le PSD 2018. On craint le pire, car dans le collimateur figurent la taille critique des unités SURV fixée à 35 agents, et d'autres vacheries administratives du genre.

La première étape de ce tour de France des MIB (Men in Black) de la DG a donc eu lieu à LYON BSI au printemps et durant cet été. Effectivement, deux hommes en costume sombre (mauvais présage) se sont présentés armés des toutes dernières inventions de la DG : petits carnets, ordinateurs portables et sans doute le manuel opérationnel PSD 2018.

Ils ont accompagné, observé, audité, interrogé les collègues et, bien évidemment, tout retranscrit.

Ils ont, quand même, pu prendre l'air au cours de contrôles routiers sur autoroute, lors de contrôles de fret postal au titre de l'article 63ter et se sont aussi rendus en gare de Lyon Part-Dieu SNCF dans le cadre de contrôles des voyageurs, ce qui a dû les changer de leurs tristes habitudes quotidiennes bureaucratiques.

Ils ont, par ailleurs, pu interroger les agents dans toute leur représentativité : spécialistes, piétons, chaîne hiérarchique. Ils en ont évidemment profité pour contrôler les quittanciers, les sommiers contentieux, l'armement, les VL, les outils informatiques…

A l'occasion de ces contrôles, et surtout lors des entretiens avec les collègues, les questions ont fusé de part et d'autre. Mais, bien entendu, ils ont été beaucoup moins loquaces que les agents. Et ils n'ont pu que constater (espérons-le) qu'une réelle exaspération règne au sein des unités SURV.

Exemple parmi tant d'autres : quand ils se permettent de demander aux agents SURV s'il existe des problèmes déontologiques au sein de l'unité, c'est oublier un peu vite qu'au sein de la DG, en particulier au bureau F (contributions indirectes), les 2 plus hauts cadres ont été impliqués dans la scandaleuse affaire de lobbying et de conflits d'intérêts avec British American Tobacco. C'est à se demander également si en matière de conditions de travail, nos collègues de l'IS ne devraient pas s'intéresser davantage à la DR de CHAMBERY avec l'affaire Hugues MARTIN et ce qui se passe à GRENOBLE ? Là sont les vrais problèmes, mais veut-on vraiment les affronter ? Courage administratif, où es-tu ?

Mais c'est toujours plus facile de s'occuper des agents de la base que de l'oligarchie de la DG et de ses séides locaux.

On pourrait même se demander si ces MIB de la DG n'étaient pas venus pour utiliser leurs neuro-lasers afin d'effacer de la mémoire des agents de la ligne ces épisodes peu reluisants.

Non, ils n'ont pas eu cette outrecuidance ! Mais ils ont dû effectivement prendre les agents de LYON BSI pour des extraterrestres lorsque ceux-ci leur ont rappelé que la réforme hiérarchique SURV en cours pose question sur son bien fondé et son efficacité. C'est le moins que l'on puisse dire !

Les agents ont pu malgré tout rendre compte de leur profond malaise vis-à-vis de l'inconstance des politiques douanières et de cette navigation à vue qui, pour le coup, n'évite pas les écueils, de leur amertume, voire de leur sentiment d'abandon, en tous cas de la souffrance au travail des collègues directement ou indirectement impactés par cette réforme.

Les représentants de l'IS n'étaient sans doute pas venus pour écouter les agents et leur tristesse quant à la façon dont ils sont considérés dans leur travail. Les agents ont eu cependant toute liberté de s'exprimer. Ce n'est peut-être pas ce qu'auraient voulu entendre les Will Smith et Tommy Lee Jones de l'IS mais tant pis, la DG en aura connaissance.

Espérons que le compte-rendu de cet audit ne restera pas confidentiel et qu'il sera communiqué à la base afin qu'il en résulte quelque chose de positif, car nous savons trop que chez les MIB, certains fichiers peuvent être enterrés, et parfois même perdus…

Qu'on ne compte pas sur SOLIDAIRES DOUANES pour participer à cet escamotage.

DELTA BRAS ARME DOUANIER DU LIBERALISME

Nul doute que la Direction Générale l'avait prévu dès le départ.

La famille DELTA (les DELTA C, D, X) s'affirme bien comme l'un des outils douaniers performants que la DG des Douanes françaises a mis en place pour mettre un terme à la gêne occasionnée par les contrôles douaniers.

Ces télé-procédures, qui permettent d'accélérer le passage en Douane, ouvrent surtout aux produits tiers l'accès au territoire national.

Nous le savions déjà, alors quoi de nouveau ?

La DG, toujours attentive à la préservation des intérêts des grands opérateurs, a cru bon de rappeler à l'ordre, par une note très sèche de septembre 2013, les vilains bureaux de Douanes qui avaient eu l'outrecuidance de réintroduire des timers sur les circuits verts.

Des manants avaient, en effet, pris la liberté de vouloir exercer leur métier de contrôle (rappelez vous de la fameuse « *Police des marchandises* » – oui elle a été jetée aux oubliettes) en contrôlant des importations non sélectionnées par les critères en place.

Il est vrai que, vu de Montreuil, les détournements de

trafics, les glissements d'un bureau à un autre, tout cela n'existe pas. Pour la DG, on vit dans le monde des Bisounours.

Heureusement, la sainte DG veille et a remis de l'ordre en son royaume en imposant de mettre fin à ces errements et ce sans délai !

Oyez, oyez braves gens, l'initiative douanière est bien morte. Importez et exportez en paix, soyez agréés et vous ne serez plus contrôlés.

Vive la Douane passoire !

UN MENSONGE DE PLUS !

Dernier avatar de la fusion CHASSIEU / LYON AEROPORT : l'installation d'une pointeuse à LYON AEROPORT au cours de la semaine 45 ! (encore s'agit-il probablement d'une erreur dans la communication de la DR, celle-ci n'ayant apparemment pas prévu d'en informer si tôt les services).

Lors de plusieurs réunions (présence obligatoire) avec l'ensemble du personnel concerné, la dernière datant du 5 juillet 2013, le DR GALERON a été très clair à ce sujet : « l'installation d'une pointeuse a fait partie des options étudiées, mais n'est plus à l'ordre du jour, aucune décision n'a été prise en ce sens ».

Cependant, dans le même temps, un devis a, semble-t-il, été demandé. Ce dernier est arrivé début septembre et la commande de la pointeuse a immédiatement suivi. En cette période de restrictions budgétaires, les agents apprécieront le montant de ladite pointeuse : plus de 8000 euros, dont 3 jours d'intervention sur site de la société installatrice à 950 euros HT chacun ! Cela semble un peu cher pour exonérer la hiérarchie des responsabilités dont elle s'est toujours dispensée.

Nous pouvons supposer que la décision d'acquérir ce merveilleux objet a été prise largement en amont et, en tout état de cause, bien avant la réunion du 5 juillet.

Cette « innovation » est une première à plus d'un titre ! Tout d'abord, l'installation d'une pointeuse dans un service s'est toujours faite, jusqu'à présent, avec l'accord des agents concernés, même si l'on sait le peu de cas que l'administration fait de l'avis de ces derniers depuis quelques années. Or, à ce jour, il n'y a toujours pas eu de consultation des agents…

De plus, aucun service à horaires longs n'est à ce jour affublé d'une pointeuse. A ROISSY, par exemple, seuls les agents ayant des horaires administratifs y sont soumis et bénéficient à ce titre des horaires variables, les autres étant sous le régime de la cote de service.

Les agents de LYON AEROPORT subiraient donc une double contrainte : l'obligation de pointer tout en restant dans le cadre d'une cote de service, ce qui est parfaitement incompatible avec l'ensemble des instructions données par la DG à l'occasion de l'entrée en vigueur de l'ARTT. La DR a-t-elle bien compris qu'en installant une pointeuse elle autorise *de facto* les agents qui le souhaitent à bénéficier du régime des horaires variables qui

leur permet d'aménager leur temps de travail en fonction de leurs desideratas quotidiens ?

REFORME A LA HUSSARDE…

Le tsunami - très attendu par nos cadres supérieurs - de la réforme de la chaîne hiérarchique en surveillance vient d'atteindre avec une rare violence les côtes de la Direction Régionale des Douanes de LYON. Sans un murmure, sans un bruit ou presque, en effet, cette réforme, mise en place « au fil de l'eau », est devenue effective au 1er septembre 2013. Adieu veaux, vaches, cochons, chefs d'unité expérimentés, adjoints émérites, tout le monde descend ! Peu importe que l'expérience se perde dans le fond des âges d'une administration quasi moribonde infectée par cette terrible maladie que l'on appelle « management ».

Aujourd'hui, on pense management, on vit management, on dort management et on meurt management. Mourir, oui ! Il s'agit bien de cela. L'être humain, pour notre administration, est bien mort ! Il n'est plus qu'une variable d'ajustement parmi d'autres, que l'on manipule au gré des réformes. Et c'est bien ce que nous montre et démontre – une fois de plus – la mise place de la réforme de la chaîne hiérarchique en Surveillance au sein de la DR de LYON. Il ne s'agit que d'un jeu, juste d'un jeu qui ressemblerait à celui des sept familles : « j'échange deux catégories B contre un A… Rends-moi les 700 euros de prime annuelle de ton chef d'unité (cat. B) et je te donne 4 000 euros – solidarité de classe oblige ! - pour ton nouveau chef de service douanier de la surveillance (CSDS, cat. A), son adjoint A ne sera pas oublié (non plus).

Certes, il existe bien des mesures dites d'accompagnement prévues par la DG pour les ci-devant CDU et CDU adjoints perdant leurs fonctions. En l'occurrence, ces mesures ne sont que formelles. « Poussière, tu n'es que poussière, et tu retournes à la poussière. Nous t'avons reçu, entendu, félicité quand tes résultats étaient bons, réprimandé quand on les jugeait moins bons. Maintenant, reprends ta place, celle que tu n'aurais jamais dû quitter, celle d'un fidèle serviteur et peut-être que nous penserons à toi, quand l'heure de la promotion au choix sera venue. Va, accepte ton sort, ne te retourne pas, sache que nous serons toujours derrière et au-dessus de toi. »

On ne peut ici qu'avoir des pensées chaleureuses et bienveillantes pour nos collègues ex CDU ou ex adjoints CDU de la DR de LYON, quand on observe au concret les conséquences de cette réforme sur leur quotidien. Comment expliquer, en effet, que le CDU premier adjoint d'une brigade de la division de VALENCE ayant le grade de contrôleur de première classe, une fois débarqué, ne soit même plus chef d'équipe sur le terrain ? Comment comprendre – toujours au sein de la même division – que la subdivision de LYON existe toujours avec à sa tête un CSD alors qu'un CSDS adjoint vient d'être nommé à

LYON BSI ? Quel sort va-t-on réserver à la secrétaire au statut surveillance dudit CSD, secrétaire subissant elle-même cette réforme et étant toujours en poste après le 1er septembre 2013 ? Et dans un an, que seront devenus les CDU, ceux-là même qui ont toujours rempli leur tâche avec grand professionnalisme et efficacité pendant parfois plus de dix-sept longues années de gestion, faites de relations humaines parfois houleuses, tant au sein des unités qu'avec la hiérarchie ? Inspecteurs pour les plus chanceux, en dépression pour certains ou encore noyés dans la masse pour les autres.

LENTE AGONIE

L'année 2013 est déjà bien avancée et la hiérarchie locale nous a démontré, une fois encore, mais était-ce nécessaire, que le seul et unique critère qui vaille à ses yeux se résume à la gestion comptable des effectifs qui lui sont confiés.

Entre les fermetures de services qui s'enchaînent (pour 2013, MONTELIMAR VITI, le bureau fiscalité de PRIVAS et le bureau de CHASSIEU, tous voués à entrer dans l'histoire régionale de la Douane) et les suppressions de postes, les agents n'auront eu ces dernières années d'autre vision de l'avenir de la Douane que celle d'un démantèlement continu et sans fin. Sombre perspective, convenons-en.

La Douane, administration fiscale et de lutte contre la fraude, outil essentiel en matière de protection de nos concitoyens, de nos entreprises et du territoire communautaire contre les flux commerciaux illicites qui génèrent d'innombrables risques (sanitaires, économiques, environnementaux…) sera bientôt réduite à peau de chagrin, alors qu'elle n'est déjà plus en mesure d'assurer toutes les missions qui lui sont confiées, compte tenu de la diminution drastique du nombre d'implantations de services, tant OP/CO que SURVEILLANCE, et de la saignée désastreuse pratiquée dans ses effectifs.

L'année 2013 qui s'annonçait sous de très mauvais augures a, hélas, tenu toutes ses promesses.

SOLIDAIRES DOUANES n'a cessé, pour sa part, de dénoncer tous ces projets destructeurs et la poursuite de cette politique de sous-évaluation délibérée des charges de travail, de manipulation des statistiques, manœuvres qui n'ont pour but que de justifier les suppressions d'emplois et les fermetures ou « réorganisations de services », décidées unilatéralement par l'administration.

SOLIDAIRES DOUANES ne cessera pas de refuser de cautionner cette politique suicidaire pour le réseau douanier et la Douane dans son ensemble.

ASSEMBLEE GENERALE

DE LA SECTION REGIONALE DE LYON

Solidaires DOUANES

LE 11 OCTOBRE 2013

à 9 heures

SALLE P. COIGNARD
(à côté du théâtre du Vellein)
Avenue de Drième
VILLEFONTAINE (38)
Par l'autoroute A43, sortie n°6 : LA VERPILLIERE / VILLEFONTAINE
prendre la direction VILLEFONTAINE : au 4° rond-point, tourner à droite
au 3° feu tourner à gauche : la salle est tout de suite sur votre gauche
Grand parking gratuit devant le bâtiment (celui du théâtre)

A l'issue de la réunion, un apéritif sera offert et un repas est prévu pour celles et ceux qui le souhaitent (inscription au repas avant le 8 octobre 2013)

nb : les demandes d'autorisation d'absence pour participer à cette assemblée générale annuelle (hors contingent) sont à déposer auprès du chef de service direct au moins 3 jours à l'avance.

Solidaires • DOUANES

SECTION DE LYON SEPTEMBRE 2012

EDITORIAL

ET MAINTENANT...

Les quelques mois de lutte qui viennent de s'écouler auront permis, en dehors de tout résultat probant quant au combat mené, de s'interroger tant sur le rôle de notre hiérarchie que sur celui des syndicats douaniers .

Cela fait maintenant cinq mois que notre éminent Directeur Général a procédé, seul, à l'enterrement du système des indispositions passagères. La mèche ainsi allumée a provoqué sur son passage des incendies un peu partout en Douane.

Dans la DI RHÔNE-ALPES-AUVERGNE, la mobilisation, notamment de la Surveillance, a été particulièrement importante. La base a, en effet, fortement réagi à la énième provocation lancée par notre DG, au travers de multiples actions de contestation (« retenue douanière » du DI par intérim et de ses DR lors du CTL du 26 avril, pique-nique et manifestations diverses).

Localement, les OS ont rapidement pris conscience de la gravité de l'attaque sur les ID, assimilées à un arrêt maladie pour mieux leur appliquer le jour de carence, jour de carence que SOLIDAIRES a toujours combattu.

Toutefois, force est de constater que l'intersyndicale douanière au niveau national est un échec patent. Les différentes OS n'ont pas su - ou pas voulu – jouer pleinement leur rôle en structurant au niveau national la grogne des agents (Par frilosité ? Par suivisme ?). Nous devons également déplorer la perte du message syndical entre les représentants locaux et nationaux. Ce constat s'impose à toutes les OS, sans exception.

En tout état de cause, on peut affirmer aujourd'hui que bon nombre d'agents des Douanes, syndiqués ou non, n'ont qu'un sentiment à l'esprit : la frustration.

Cependant, la responsabilité de cette situation de blocage repose exclusivement sur les épaules de FOURNEL et de ses affidés. Ceux-ci nous ont démontré, durant cette période, tout l'attachement qu'ils portent à la concertation et au dialogue social. Tout en favorisant la stratégie du pourrissement, la hiérarchie en a appelé à la responsabilité individuelle de chaque agent, dans le fol espoir de voir cesser ce conflit.

Cette manœuvre malodorante choisissant de se référer aux valeurs du travail, de la « famille douanière » et, pour compléter le triptyque, à notre devoir de fonctionnaire vis-à-vis de l'Etat, ne peut qu'évoquer

certaines périodes sombres de notre Histoire... Malgré les efforts de l'Institut du Management Douanier, rien de neuf sous le soleil de la gestion humaine au sein de notre administration.

Il est quand même curieux de voir un Directeur Régional et ses Divisionnaires perdre tant de temps à vendre à la plèbe la propagande « CPPiènne » au printemps et, dès la fin du mois d'avril, fouler au pied l'engagement n°4 de ce même CPP (« Une administration attentive et à l'écoute de ses personnels »).

Sans se prévaloir d'une quelconque qualité de juriste que nous ne possédons pas, il est inquiétant de constater l'attitude schizophrénique du sieur FOURNEL déclarant illégale une disposition administrative qu'il a pourtant lui-même encadré par une note de 2007 assimilant le régime de l'ID non pas à un CM, mais à une autorisation d'absence, position d'ailleurs conforme au RP Congés de 1978. Dès lors, n'avons-nous d'autre choix que de naviguer entre l'impéritie et la pathologie lourde ? Ou alors s'agit-il tout simplement d'incurie de la part de nos cadres supérieurs ? Notre administration ressemble de plus en plus au Titanic avec à son bord un commandant autiste et des seconds ne possédant pas le permis hauturier.

Quid facemus ? La seule solution nous apparaissant dès lors dans nos rapports avec nos décideurs, managers, chefs de rayon (on ne sait plus trop comment les nommer) repose sur la radicalité des discours et des actions à venir.

Cependant, que la hiérarchie ne se méprenne pas, si le mouvement lui paraît appartenir au passé, il est toujours bien présent dans l'esprit des agents...

CAP : A VOS CALENDRIERS

Voici le calendrier prévisionnel des CAPC du 2° semestre 2012 :

- CAPC n°4 le 16/10/12: mutations 2°tour cat.A ;
- CAPC n°5 le 18/10/12 : mutations 2°tour cat.B ;
- CAPC n°6 le 23/10/12 : mutations 2°tour cat.C ;
- CAPC n°4 le 24/10/12 : LA de B en A ;
- CAPC n°5 le 15/11/12 : titularisations cat.B et recours ;
- CAPC n°4 le 22/11/12 : titularisations cat.A et recours ;
- CAPC n°6 le 06/12/12 : titularisations cat.A et recours ;
- CAPC n°3 et 4 le 13/12/12 : TA d'IR3.

Et voici celui pour la DI :

- CAPL n°3 le 25/09/12 : recours cat.C ;
- CAPL n°1 le 27/09/12 : recours cat.A ;
- CAPL n°2 les 10 et 11/10/12 : recours cat.B.

TA D'ACP1 8° ECHELON

Le 7 septembre 2012 a eu lieu à LYON la première CAPL chargée de procéder à l'établissement du tableau d'avancement (TA) à l'échelon spécial de l'échelle 6 au titre de l'année 2012, en clair le nouveau 8° échelon du grade d'ACP1.

Un rappel d'abord : les agents concernés par ce TA sont les ACP1 ayant au moins 3 ans d'ancienneté dans le 7° échelon au 31 décembre 2011. A noter par ailleurs que le taux

de promotions offertes en 2012 est ridiculement faible avec 30% de l'effectif remplissant ces conditions (39 postes seulement sur 132 agents promouvables).

Lorsque les règles de gestion de cet échelon spécial ont été présentées aux organisations syndicales par la DG le 23 mai 2012, SOLIDAIRES DOUANES a immédiatement fait connaître son profond désaccord avec tout contingentement.

Pour notre syndicat, en effet, l'avancement d'échelon à l'intérieur d'un grade, quel qu'il soit, doit toujours être automatique, une fois le délais d'obtention écoulé. D'autant plus que ce 8° échelon existe déjà dans les corps techniques de catégorie C de l'Etat et qu'il n'y est pas contingenté. Cette mesure discriminatoire doit donc être combattue sur tous les fronts jusqu'à son retrait.

AFFLIGEANT...

Aucun des agents promus au 1° semestre 2012 au titre des tableaux d'avancement (ACP2, ACP1, C1 et CP) et de la liste d'aptitude au grade de C2 n'a encore bénéficié de l'incidence pécuniaire desdites promotions sur son bulletin de paye.

Après vérification auprès du service GRH de la DI de LYON, il apparaît que les BOP de nomination précisant les dates de prise d'effet de ces promotions n'ont toujours pas été publiés par la DG à ce jour, ce qui rend impossible, en l'état actuel des choses, toute régularisation de la situation de nos collègues au plan comptable.

L'explication officielle fournie par la DG à la demande de SOLIDAIRES DOUANES, à l'occasion de la CAPC du 6 septembre, est affligeante : le plan ministériel de qualification 2012, qui fixe les volumes de promotion pour les TA en question, n'a pas encore été validé. On croit rêver... Mais non, c'est bien la triste réalité.

S'agissant des LA, en revanche, les ratios promus / promouvables pour 2012 viennent juste d'être validés par BERCY, ce qui va permettre de publier d'ici quelques semaines les BOP permettant la prise en compte du nouveau grade sur le traitement des agents concernés. A noter par ailleurs que suite à un abondement de postes, les agents figurant sur la liste complémentaire de la LA de C en B vont tous être promus C2.

Dans cette affaire, il est dommage que Jérôme FOURNEL, obnubilé par sa chasse aux indispositions passagères, se moque éperdument de ce qu'il doit considérer comme un vulgaire problème d'intendance !

AU COMMENCEMENT ETAIT LA DOUANE...

Depuis sa création et jusqu'à un passé récent, la Douane était une banale administration fiscale et de contrôle des marchandises. Heureusement, ces temps obscurs sont révolus, et la Douane est maintenant une administration « moderne » et de service aux entreprises, qui s'attache à libérer en 2 minutes 24 secondes (pour la DI de LYON) une marchandise restée dans un camion à l'arrêt pendant plusieurs heures pour cause de repos obligatoire du chauffeur (eh oui, les transports routiers n'ont pas été « modernisés »

par nos exceptionnelles têtes pensantes, mais peut être pourrions nous leur suggérer de s'en occuper !!!).

Comment cette merveilleuse aventure a-t-elle commencé ? Jusqu'en 2006, sous le fallacieux prétexte de la protection du citoyen et du consommateur (c'est-à-dire VOUS et nous), la Douane s'était entêtée à rendre plus facile le travail et les contrôles de ses agents, rendant la tâche bien difficile aux opérateurs, pourtant tous bien honnêtes et bien sérieux, et leur occasionnant moult tracasseries ! C'était le bon temps de « Sophie » (pardon, SOFI), la meilleure amie du Douanier paresseux, qui rendait la tâche de ce dernier moins fastidieuse, avec les circuits BAE, 3-2 et 1. Toutefois, les agents avaient accès à tous les types de déclarations, ce qui nuisait grandement à la sérénité des opérateurs.

Alors l'administration, dans le but louable de rendre à la fois le travail des agents plus ludique et le moral au commerce, inventa Delta C et la dématérialisation des déclarations ! Et pas seulement ! Tout d'un coup, plus de documents joints, tels les factures, certificats d'origine, colisages etc. Cela rendit le travail beaucoup plus amusant, un peu comme un jeu de hasard ! Ou plutôt comme un jeu vidéo, le regard braqué sur l'ordinateur, à tenter de déterminer, dans un délai de plus en plus court, la déclaration objet du futur contrôle !

Il fallut pourtant se rendre à l'évidence : de nombreux douaniers continuaient à faire des contrôles sur tout et n'importe quoi, dans le seul but de nuire à la « fluidité du commerce international ». L'administration, en colère, décida alors de leur supprimer l'accès aux circuits verts, soit environ 95% des déclarations, les 5% restants seraient bien suffisants pour atteindre les fameux indicateurs.

De nombreux agents ayant l'outrecuidance de refuser de participer au jeu, et ce malgré tous les aménagements destinés à les intéresser enfin à leur travail, il fallut inventer les visites obligatoires ! Une excellente mesure, car chacun sait que le douanier moyen n'a jamais bien su faire preuve d'initiative et ne connait pas le tissu économique local comme peuvent l'appréhender nos instances régionales ou interrégionales, voire nationales !

Aujourd'hui, malgré toutes les aides apportées par leur bienveillante administration, ces fonctionnaires semblent avoir des difficultés à obtenir les résultats escomptés, ce qui témoigne de leur évidente mauvaise volonté !

Aussi faudra-t-il sans doute bientôt passer à l'étape suivante ! Après les jeux vidéo, la Douane virtuelle, avec des agents virtuels et bien sûr des salaires virtuels, ce qui, en ces temps de disette budgétaire représentera une économie bienvenue pour les finances publiques!

Restera le problème des retraités ! Mais celui-ci devrait se résorber de lui même, par la force des choses... A moins qu'une petite piqûre !!!

N'oublions pas de remercier chaleureusement notre hiérarchie qui, dans son immense majorité, a oeuvré activement à l'élaboration de ces présent et futur radieux !!!

Ne riez pas, amis de la Surv., avec le « free flow », les chauffeurs vont pouvoir dormir 5 secondes plus tôt, les marchandises être dédouanées 5 secondes plus vite (Quel merveilleux progrès !) et vous faire 5 fois moins d'affaires (hypothèse très haute...) !!!

NUL N'EST CENSE IGNORER LA LOI

L'actualité du moment nous impose de rappeler que, dans la Fonction Publique aussi, l'article 178 de la loi 2002-73 du 17janvier 2002, dite de modernisation sociale, a rendu applicable aux agents publics une partie des dispositions adoptées par le législateur pour protéger les salariés contre le harcèlement.

Selon l'article 6 quinquies : « aucun fonctionnaire ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel ».

Des événements récents laissent à penser que cette législation est encore ignorée par certains membres de la hiérarchie douanière locale : propos tendancieux, écrits déplacés ou douteux, interrogatoires écrits répétitifs, autant de pratiques à même de provoquer une dégradation des conditions de travail, voire une altération de l'état de santé des agents.

Pour mémoire, la loi prévoit que les faits de harcèlement moral sont passibles d'un emprisonnement d'1 an et d'une amende de 15000 euros...

COMPTE-RENDU DE CHS-CT

Parmi les 8 points à l'ordre du jour de la réunion CHS-CT du 29 juin 2012, 2 concernaient l'Administration des Douanes, à savoir la présentation des projets de travaux sur le site de SAINT-ETIENNE et le projet de rapprochement des bureaux de CHASSIEU et de LYON AEROPORT, le relogement du bureau de LYON ENERGIE et de la BSI de LYON.

Pour le site de SAINT-ETIENNE, les travaux sont prévus pour septembre / octobre. Il s'agit de réorganiser les 2 services (bureau et brigade) et de rénover les locaux en peinture et changement des sols. Il est également proposé de repenser l'éclairage collectif et l'ergonomie des postes de travail sur ce site, en concertation avec les agents. Les plans présentés aux membres du CHS-CT n'étant pas assez lisibles, la représentante de la Douane s'engage à en fournir des plus clairs.

Suite à la visite des locaux qui a suivi cette réunion, à la mi-juillet, l'inspecteur Santé et Sécurité au Travail a relevé que certaines demandes faites à la suite de la précédente visite des locaux n'avaient pas été suivies d'effet. Malgré tout, le CHS-CT est plutôt favorable à une participation financière aux travaux envisagés, sous réserve de la remise d'un dossier complet.

Pour ce qui est de la fermeture du site de CHASSIEU, elle est prévue pour fin 2013 / début 2014, information donnée par la représentante de la Douane. Le bureau de CHASSIEU rejoindra celui de LYON AEROPORT, la BSI serait relogée, quant à elle, dans un bâtiment situé dans la même rue que l'actuel bureau. Actuellement, aucune nouvelle implantation n'est arrêtée

pour le bureau de LYON ENERGIE. Des ateliers de réflexion ont été mis en place pour lister les tâches consécutives au regroupement. Cependant, aucune indication n'a été donnée sur le nombre d'agents (concernés) ayant participé à ces ateliers, ni sur le nombre d'agents qui verront leur poste supprimé à l'occasion du transfert. Là encore, le CHS-CT a demandé à ce que la Douane fournisse un dossier complet.

Au final, il en ressort que la Douane ne prend pas du tout au sérieux les instances du CHS-CT, ne prépare pas (ou peu) ses dossiers,voire ne tient pas compte des avis émis par cette instance.

MASSE

Début juillet a eu lieu une commission régionale de la MASSE dont l'objet principal était la programmation immobilière pour l'année 2013.

Durant cette séance, le projet de transformer la cour de la cité Smith en parking a été écarté car cela ne correspondait plus à un besoin des locataires qui avaient, par ailleurs, signé une pétition allant dans ce sens, cette cour étant pour eux un lieu de convivialité.

Pour la même cité, il a été demandé d'intégrer aux travaux de ravalement de façade des travaux d'isolation et de changement de fenêtres afin de faire des économies tant pour les travaux en eux-mêmes que, par la suite, en énergie. Une possibilité de financement d'une partie des travaux par l'ANAH a d'ailleurs été évoquée et des démarches devaient être entreprises en ce sens à la rentrée.

En ce qui concerne la cité de Romans, il a été proposé des travaux de finition dans les parties communes (électricité et habillage des dormants et coffres des volets) afin de compléter les gros travaux effectués cette année.

Il est à noter que, après les logements de la DR d'Auvergne, le service de la MASSE à LYON va récupérer, courant 2013, la gestion de tous les logements MASSE de la DR de CHAMBERY. Une réunion est d'ores et déjà prévue en octobre 2012 afin de connaître les modalités de ce transfert.

Affaire à suivre...

SUPPRESSION DE LA MOBILITE

Un certain nombre de communiqués récents ont fait état de la suppression prochaine du décret sur la mobilité dans la Fonction Publique qui permettait de suspendre, voire de licencier des agents qui refuseraient plusieurs propositions de changement de poste à la suite de réorganisation.

Qu'en est-il réellement ? Pris en application de la loi sur la mobilité du 3 août 2009, votée sous le gouvernement FILLON, ce décret sur « la réorientation professionnelle des Fonctionnaires » (sic) a été effectivement abrogé au cours de la séance du Conseil Supérieur de la Fonction Publique (CSFP) qui s'est tenue le 11 septembre en présence de la Ministre Marylise LEBRANCHU.

C'est un premier pas positif (qui ne coûte cependant rien à l'actuel gouvernement), mais il ne faut pas perdre de vue que la loi de mobilité existe toujours et qu'un nouveau décret d'application suffirait à la remettre en vigueur. Les agents de

l'Etat se trouveraient alors une nouvelle fois menacés.

SOLIDAIRES exige par conséquent, pour sécuriser juridiquement la mesure d'abrogation, un retrait pur et simple de l'article 7 de la loi du 3 août 2009 lors d'un vote solennel au Parlement.

SOLIDAIRES rappelle également que d'autres articles de la même loi, autorisant notamment « l'embauche de Fonctionnaires à temps non complet », le « remplacement de Fonctionnaires par des contractuels » et « le recours à des intérimaires via des agences d'intérim » avaient, eux aussi, été dénoncés à l'époque par les organisations, syndicales. Le gouvernement serait bien inspiré de revenir sur ces dispositions par la même occasion.

TOUJOURS PLUS D'INEGALITES

Rendue publique dans la nuit du 6 au 7 septembre, la dernière étude de l'INSEE a, de ce fait, failli passer inaperçue. C'eut été dommage, car elle apporte la preuve que les principaux indicateurs d'inégalités dans l'hexagone sont encore malheureusement à la hausse.

La FRANCE a beau être un pays riche, selon les standards internationaux, les inégalités ont continué à s'y creuser, en dépit des démentis du gouvernement de l'époque. Entre 2009 et 2010, 444000 pauvres supplémentaires ont ainsi été dénombrés, ce qui porte à 8,6 millions le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté en FRANCE (964 euros / mois). Triste bilan...

A l'opposé, les 5% des Français les plus riches ont, de leur côté, connu une année 2010 faste, en particulier grâce aux différents dispositifs fiscaux mis en place à leur profit par la précédente majorité.

Il est aujourd'hui impératif d'inverser la tendance, ne serait-ce que pour rétablir enfin la justice sociale à laquelle aspirent tant de nos compatriotes.

LE BON COIN... DE LA DOUANE

Vends Service Douanier partiellement révisé :

- régime des ID quasi neuf changé le 16 avril 2012, note du DG faisant foi,
- injection récente du jour de carence pour congés maladies avec rétroactivité au 1er janvier 2012,
- point d'indice, état neuf, non utilisé depuis 2010,
- option RGPP 2007 réduisant l'émission de C02 (moins de fonctionnaires au travail = moins d'émission de CO2),
- CT (comité technique) OK, mais sans garantie de Dialogue Social,
- Puissance Fiscale en forte baisse induisant des économies en hausse,
- à prévoir impérativement, changement de DG dans les plus brefs délais.

Vous pouvez retrouver mon annonce, entre autres, en cliquant sur le lien suivant :

http://portail.aladin-ng.douane/

NB : attention, l'utilisation du service douanier au péage de Lançon de Provence peut entraîner un rappel à la loi.

ASSEMBLEE GENERALE

DE LA SECTION REGIONALE DE LYON

Solidaires • DOUANES

LE 28 SEPTEMBRE 2012

à 9 heures

SALLE P. COIGNARD
(à côté du théâtre du Vellein)
Avenue de Drième
VILLEFONTAINE (38)
Par l'autoroute A43, sortie n°6 : LA VERPILLIERE / VILLEFONTAINE
prendre la direction VILLEFONTAINE : au 4° rond-point, tourner à droite
au 3° feu tourner à gauche : la salle est tout de suite sur votre gauche
Grand parking gratuit devant le bâtiment (celui du théâtre)

A l'issue de la réunion, un repas est prévu pour celles et ceux qui le souhaitent au prix de 12 euros (inscription au repas et paiement obligatoires avant le 21 septembre 2012)

nb : les demandes d'autorisation d'absence pour participer à cette assemblée générale annuelle (hors contingent) sont à déposer auprès du chef de service direct au moins 3 jours à l'avance.